

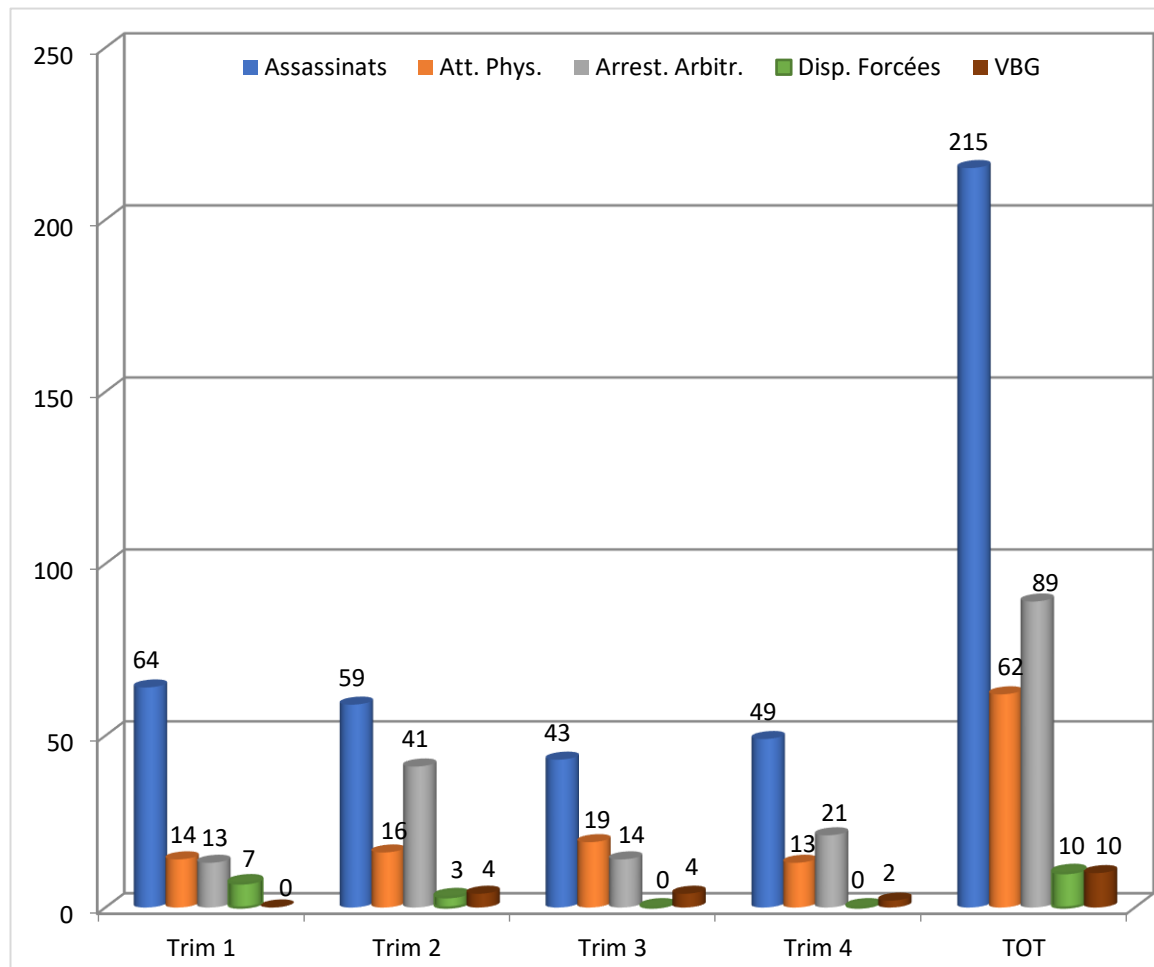


SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

Rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi en 2022

Atteintes aux Droits humains - 2022 - Burundi



Burundi

Une Justice répressive au service de l'Exécutif sur fond de déni persistant des violations des droits humains

Mars 2023

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE	1
1. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE GLOBALEMENT IMPUNIES	8
1.1. LE PHENOMENE RECURRENT DES CORPS SANS VIE, ABANDONNES, RETROUVES DANS LA NATURE	10
1.2. DES VICTIMES CIBLEES MAIS DONT LES BOURREAUX RESTENT NON IDENTIFIES	12
1.3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE DONT LES AUTEURS ONT ETE ARRETES ET PARFOIS JUGES	16
1.4. DES MEURTRES ATTRIBUES A DES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE	18
1.5. DES ASSASSINATS IMPUTABLES A DES ELEMENTS DE LA MILICE IMBONERAKURE	21
1.6. UNE RECRUDESCENCE INQUIETANTE DE VIOLS SUIVIS D'ASSASSINATS	23
2. ATTEINTES AU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	24
2.1. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE IMPUTABLES A DES MILICIENS IMBONERAKURE	24
2.2. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE ATTRIBUEES A DES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE	28
2.3. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE COMMISES PAR DES INDIVIDUS NON IDENTIFIES DANS DES ATTAQUES, DES JETS DE GRENADES ET DES ACTES DE JUSTICE POPULAIRE	29
3. ENLEVEMENTS ET RISQUES DE DISPARITIONS FORCEES	31
4. ATTEINTES AU DROIT A LA LIBERTÉ : ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	33
4.1. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES DES MEMBRES DU CNL	34
4.2. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES POUR ACCUSATION DE COLLABORATION AVEC DES BANDES ARMEES	36
4.3. L'ARRESTATION ET LA DETENTION ARBITRAIRES DU DR CHRISTOPHE SAHABO ET DE LA JOURNALISTE FLORIANE IRANGABIYE : DEUX CAS EMBLEMATIQUES DE L'ABSENCE DE L'ÉTAT DE DROIT AU BURUNDI ET DU VERROUILLAGE INQUIETANT DE L'ESPACE CIVIQUE	37
CONCLUSION	39
RECOMMANDATIONS	40
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :	40
AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST :	40
A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE :	41

Contexte sociopolitique

L'année 2022 a été globalement marquée par des discours négationnistes des violations des droits humains qui sont pourtant régulièrement commises par certains agents des services étatiques en charge de l'ordre et de la sécurité¹, en appui souvent avec certains membres de la milice « Imbonerakure », une ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD², et en complicité parfois avec certains administratifs à la base. En effet, de façon récurrente, les autorités se complaisent dans le silence et le déni face à ces violations malgré les tendances générales qui se cristallisent autour de l'impunité et de l'instrumentalisation de la justice burundaise à des fins politiciennes, partisans et répressives de toute voix critique jugée, à tort ou à raison, discordante. A titre illustratif, la déclaration du Président de la République, Evariste Ndayishimiye, à la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies tenue à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, a été interprété par des défenseurs des droits humains comme un signe patent d'encouragement des auteurs des violations qui jouissent depuis longtemps d'une impunité et du soutien manifeste des officiels du parti au pouvoir. Il a en effet soutenu devant l'auditoire qu'« *une justice équitable pour tous est aujourd'hui une réalité et [que] les droits de l'homme dont le droit d'expression et de presse sont respectés sur toute l'étendue du territoire burundais*³ ». Selon lui, seuls « *certaines fonctionnaires portant le flambeau* » de certaines institutions des Nations-Unies qui ne veulent pas voir la réalité en face découragent les efforts du Gouvernement du Burundi contre l'impunité et « *cherchent encore à déstabiliser* » ses actions « *par la politisation de la démocratie et de la lutte contre l'impunité*⁴ ». Il en a alors lancé un appel au Haut-commissariat aux droits de l'homme d'être « *en diapason avec l'ensemble des Etats membres pour avoir une lecture commune de la direction des politiques [de nos pays], au lieu d'évoluer dans des vœux téléguidés des actions à travers des commissions et des bureaux des rapporteurs spéciaux inattendus*⁵ ». Sans aucun doute, cette déclaration élogieuse sur l'état du respect des droits humains au Burundi serait d'une forte portée politique si les actes étaient joints à la parole, mais la réalité est différente car, de nombreuses déclarations présidentielles sont jusqu'ici demeurées lettre morte.

L'année 2022 a aussi été caractérisée par une image terne de la Justice burundaise, instrumentalisée et soumise au pouvoir du parti CNDD-FDD pour servir comme un outil de répression contre les opposants politiques et toute personne perçue comme ne soutenant pas le pouvoir en place. Ce tableau peu reluisant a été particulièrement reflétée dans le traitement du dossier de la journaliste de la radio en ligne « Igicaniro », Floriane Irangabiye, qui vivait au Rwanda depuis 2009. Elle a été arbitrairement arrêtée et détenue depuis le 30 août 2022 dans

¹ La Police Nationale du Burundi (PNB), la Force de Défense Nationale du Burundi (FBNB) et le Service National de Renseignement (SNR).

² Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

³ Déclaration du président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, lors de la 77^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies à New York, le 22 septembre 2022, disponible sur le site web : <https://www.youtube.com/watch?v=AULaUXw9zyg>.

⁴ Idem.

⁵ Ibidem.

les cachots du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura où elle s'est vu refuser la jouissance de ses droits fondamentaux en tant que personne privée de liberté, notamment le droit de communiquer avec sa famille et d'avoir un avocat. Depuis fin septembre 2022, elle a été arbitrairement détenue à la prison de Muyinga d'où elle sera, au début de l'année 2023, condamnée, sans preuves, à une peine lourde de 10 ans de servitude pénale et à une amende d'un million de francs burundais (1 000 000 Fbu) pour une infraction vague d'atteinte à l'intégrité du territoire national.

Le premier trimestre de l'année a débuté avec une déclaration à la fois étonnante et indigne de la part d'un Chef d'Etat et qui donne la substance de sa vision sur l'Etat de droit. Pour Evariste Ndayishimiye, « *porter plainte contre l'État, c'est une erreur. Même les juges ne le savaient pas, c'est moi qui le leur aie appris et ils rigolent lorsque je leur en parle. L'État devient dans ce cas juge et partie. Comment vas-tu porter plainte contre l'État même s'il te brime ? Mais la justice appartient à l'État, c'est une institution de l'État. Avant, on confondait le Gouvernement et l'État, et les gens portaient plainte contre lui. Un État ne viole jamais la loi*⁶ ». Tout comme ses habituelles sorties médiatiques teintées d'un humour sarcastique, cette déclaration annihile les propos volontaristes antérieurs du Président Evariste Ndayishimiye sur la nécessité d'une Justice performante et intègre. Elle montre que pour le Président de la République, la séparation des pouvoirs est un principe creux. Ce qui vient quelque part expliquer la mise au pas permanente de toutes les autres institutions par l'Exécutif, le parti au pouvoir et le cercle des Généraux, agissant comme une entité unique aux contours indiscernables.

La même période a été fortement marquée par la publication d'informations faisant état d'une entrée, depuis fin décembre 2021, de troupes burundaises en République Démocratique du Congo dans le but d'y pourchasser les rebelles du mouvement rebelle « Red-Tabara ». Malgré les dénégations répétées des autorités burundaises, plusieurs observateurs congolais et burundais ont confirmé ces faits. De nombreuses violations des droits de l'homme sont commises dans ce cadre voulu opaque. D'abord envers les militaires eux-mêmes dont plusieurs informations crédibles ont fait état d'élimination de certains d'entre eux suite à la réclamation d'officialisation de la mission. Par la suite, plus d'une dizaine de cadavres en tenue militaire ont été découverts aux abords de la rivière Rusizi. Plusieurs informations ont fait état de la présence de miliciens Imbonerakure du CNDD-FDD parmi les victimes. Cependant, le déploiement officiel de l'armée burundaise sur le sol congolais n'a été rendu officiel que longtemps plus tard, soit au milieu du mois d'août 2022, « *dans le cadre de la mutualisation des forces décidé par les chefs d'Etats de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour traquer les groupes armés congolais et étrangers présents*⁷ ».

La fin du premier trimestre a été grandement marquée par un immense mécontentement dans le secteur du transport suite à la mesure gouvernementale d'interdiction d'entrée des vélos, des motos-taxis ainsi que des tricycles communément appelés « Tuk-tuk » sur certains axes de

⁶ RFI, « Burundi: le président Ndayishimiye affirme que la justice est aux ordres », 17/03/2022.

⁷ RFI, « RDC : Un contingent de l'armée burundaise déployé dans le Sud-Kivu », 15/08/2022, disponible sur le site web : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220815-rdc-un-contingent-de-l-arm%C3%A9e-burundaise-d%C3%A9ploy%C3%A9-dans-le-sud-kivu>.

la ville de Bujumbura. Cette mesure prise sans concertation sanctionne depuis lors de nombreuses familles aux revenus modestes qui ont baissé davantage, compromettant ainsi leur droit à une vie décente.

Au cours du deuxième trimestre, un événement préoccupant a suscité de graves et profonds questionnements. C'est la présentation, le 11 avril, par le Gouvernement du Burundi, à travers le ministère de la Défense et des anciens combattants, du projet de création de la Force de Réserve et d'Appui au Développement (FRAD). Dans son exposé des motifs, le ministre de la Défense nationale, Alain-Tribert Mutabazi, a parlé d'une entité qui sera dévouée à « *l'encadrement patriotique des fils et filles du pays et à l'appui au développement*⁸ ».

Le texte présenté prévoit l'organisation de formations paramilitaires dans le cadre de l'encadrement patriotique avec une structure qui sera sous le commandement de l'Etat-major de l'armée burundaise. Paradoxalement, le texte parle aussi d'un Etat-major, d'unités de production et des centres de formation, d'encadrement patriotique et de recyclage des réservistes. Beaucoup d'éléments contenus dans ce projet ont suscité de nombreuses inquiétudes, notamment la création d'unités déjà existantes au sein de l'armée burundaise, spécialement de « l'unité chargée des renseignements et des opérations spéciales ». Quelques observateurs y ont purement et simplement vu un moyen de légaliser la milice imbonerakure⁹ à travers la création d'une structure militaire exonérée des exigences de l'Accord d'Arusha en matière de quotas d'équilibre ethnique. Au vu du pouvoir illimité dont bénéficient déjà les miliciens imbonerakure et de l'impunité dont leurs forfaits sont assurés, ce projet recèle des risques énormes pour la paix et la stabilité et l'État de droit au Burundi.

Au chapitre du respect des droits humains, la propension du régime à violer les droits de la personne humaine est restée entière au cours du deuxième trimestre. Elle s'est particulièrement manifestée de manière incontestable à travers l'arrestation arbitraire et la détention illégale du Dr Christophe Sahabo, directeur général de l'hôpital Kira. Cet événement révèle des vices graves liés à l'absence de l'Etat de droit et de l'indépendance de la justice et montre qu'aucun droit, y compris le droit de propriété, n'est épargné. Il révèle ostensiblement une tendance, maintes fois décriée par de nombreuses organisations de la société civile, de la volonté de prédation et de mainmise indue du cercle au pouvoir sur les ressources du pays, aussi bien publiques que privées. Ainsi, après l'arrestation arbitraire de Christophe Sahabo par des agents du SNR, face aux dénonciations des abus, le Président de la République est monté au créneau pour défendre l'action menée par le SNR en déclarant : "*Il faut chercher l'argent du pays, les actions doivent générer des bénéfices afin de les utiliser dans les besoins du pays [...], si j'étais procureur, je ferais de même*"¹⁰.

Cette annonce, outre qu'elle cautionne et légitime les abus commis, constitue une ingérence grave dans le fonctionnement de la justice dont, à un moment, le Président s'était fait le défenseur. Selon des informations dignes de foi, l'Etat du Burundi ne serait pas du tout le principal actionnaire, mais la détention du Directeur général a permis à l'Etat de forcer ce

⁸ <https://www.iwacu-burundi.org/frad-armee-parallele-ou-armee-stagiaire/>

⁹ <https://www.burundidaily.net/post/le-president-burundais-officialise-des-imbonerakure-et-consorts-comme-une-force-de-reserve-et-dappui-grad>

¹⁰ <https://www.sosmediasburundi.org/2022/05/13/burundi-le-president-neva-affirme-etre-implique-dans-la-detention-du-dr-sahabo/>

dernier à la démission et la prise de force du contrôle de la société en nommant un nouveau Président du Conseil d'administration et un directeur général a.i. Ce qui constitue une atteinte grave au droit de propriété. Christophe Sahabo a été détenu illégalement dans les cachots du SNR et sans aucun droit de visite pendant 45 jours et a été ensuite transféré à la prison centrale de Mpimba. Le président du Conseil d'administration d'origine française, Jean David Pillot, a été arrêté en même temps que Dr. Christophe Sahabo, puis relâché dès le lendemain. Il a pu quitter le Burundi quelques jours plus tard après avoir été forcé, lui aussi, à la démission, ce qui a ouvert la voie à la nomination d'un nouveau Président de ce conseil et à la mainmise sur l'hôpital KIRA.

Le deuxième trimestre a été par ailleurs caractérisé par une régression drastique des droits socio-économiques qui a été impacté négativement par la pénurie persistante de carburant et de sucre. Alors que souvent la pénurie de carburant se résorbe après une augmentation des prix, celle opérée à la fin du mois d'avril d'un peu plus de 20% pour l'essence et le mazout, n'a rien changé. Le Président burundais a reconnu que cette pénurie de carburant est due au problème plutôt endogène car lié au manque de devises¹¹ pour en acheter sur le marché international : « *Nous manquons cruellement de devises pour importer le carburant, c'est ainsi que je demande aux Burundais de prendre leur mal en patience, de redoubler d'ardeur pour augmenter la production, unique source de devises*¹² ».

Cette pénurie est un facteur aggravant de l'inflation qui se répercute sur la montée des prix de tous les produits, spécialement ceux de première nécessité, et affecte les populations les plus vulnérables dont le nombre ne cesse de croître, notamment après l'interdiction des vélos, des motos et des tricycles "tuk-tuk" dans certains endroits de la ville de Bujumbura. Dans son plan de réponse humanitaire pour 2022, l'Office des Nations Unies pour la Coopération Humanitaire (OCHA), avec ses partenaires humanitaires, a estimé que 1,8 million de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, soit 13 pour cent de la population du Burundi. Parmi elles, 947 mille personnes affectées par les différents chocs seront ciblées par les acteurs humanitaires pour recevoir une aide d'urgence¹³.

La contradiction permanente entre les discours et les faits du Président Evariste Ndayishimiye devenue une habitude a été particulièrement mise en évidence au cours du 3^{ème} trimestre juste moins d'une semaine après sa déclaration élogieuse devant l'Assemblée générale des Nations-Unies sur l'état du respect exemplaire des droits de l'homme au Burundi. Avec les nouveaux rebondissements dans l'affaire Kira Hospital, cette contradiction a sans équivoque mis en exergue les défaillances de la justice burundaise et sa soumission à l'Exécutif à travers son

¹¹ <https://www.iwacu-burundi.org/penurie-du-mazout-nous-venons-de-passer-plus-de-deux-semaines-sur-les-files-dattente/>

¹² <https://www.burundidaily.net/post/de-la-penurie-de-tout-aux-rebelles-qui-reprennent-du-poil-de-la-bete-le-president-burundais-joue-cartes-sur-table>

¹³ <https://reliefweb.int/report/burundi/burundi-plan-de-r-ponse-humanitaire-2022-mars-2022#>

degré préoccupant de manipulation par certains hauts responsables de l'Etat soucieux de leurs intérêts financiers au grand dam du respect des droits des personnes et des lois en vigueur.¹⁴

En substance, deux hauts responsables de l'État sont principalement impliqués dans le dossier de Kira Hospital. Il s'agit de Charles Ndagijimana, membre du conseil d'administration de l'hôpital et ancien juge de la Cour constitutionnelle et Alfred Innocent Museremu, directeur du Département de renseignement intérieur au Service National de Renseignement (SNR). Ils ont déployé de nombreuses tactiques pour tenter de prendre le contrôle des actifs de l'hôpital, pour eux-mêmes ou pour le compte d'autres hautes autorités qui tireraient les ficelles dans les coulisses.

En effet, le 27 septembre 2022, Joseph Mathias Niyonzima, alias Kazungu, un agent du SNR largement impliqué dans des actes de torture, des meurtres et d'autres violations graves des droits humains depuis plusieurs années, a arrêté le nommé Étienne Sahabo, jeune frère du prévenu Dr Christophe Sahabo dans l'affaire Kira Hospital, à son bureau, à la Banque de crédit de Bujumbura, et l'a conduit *manu militari* au SNR. Quelques heures plus tard, un autre agent du SNR à Bujumbura, Mathias Nduwimana, alias Athia, accompagné de Kazungu et d'une dizaine de policiers, a arrêté l'Avocate du Dr Sahabo, Sandra Ndayizeye, chez elle, à la périphérie de la ville de Bujumbura.

Sandra Ndayizeye et Étienne Sahabo ont été interrogés sur leur rôle lors de l'Assemblée générale qui a démis Charles Ndagijimana de la présidence du conseil d'administration et réintégré le Dr Sahabo et le Dr Pillot. Ils ont ensuite été transférés dans un cachot de la police à Kinindo. Le lendemain, ils ont été envoyés à la prison centrale de Mpimba. Le jour où son frère et son avocate sont arrivés à la prison de Mpimba, le SNR a transféré le Dr Christophe Sahabo à la prison de Ruyigi, à 160 km de Bujumbura où réside sa famille. Il s'agit d'une tactique courante pour empêcher les détenus d'avoir des contacts réguliers avec leurs familles ou leurs Avocats. Le 30 septembre, un actionnaire du Kira Hospital, Joseph Bakanibona, a également été arrêté et détenu. Dans la foulée, le barreau de Bujumbura a dénoncé le non-respect des garanties légales lors de l'arrestation et de l'interrogatoire de Maître Sandra Ndayizeye, et a exigé sa libération immédiate et inconditionnelle. Le 4 octobre, Sandra Ndayizeye a écrit sous menaces une lettre au Dr Sahabo dont l'objet était de révoquer ses services. D'autres Avocats impliqués dans l'affaire ont également été interrogés par le parquet et ont reçu des menaces anonymes les incitant à retirer leur contrat avec les principaux actionnaires de l'hôpital. Sandra Ndayizeye et les autres Avocats ont également retiré les plaintes contre Charles Ndagijimana et le Dr Sylvain-Pierre Nzeyimana, respectivement nouveau Président du Conseil d'administration et nouveau Directeur général de Kira Hospital.

Sur le plan politique, le troisième trimestre a été marqué par des tensions vives au sein des institutions du pays qui, au départ, se manifestaient, de manière allusive, à travers des critiques acerbes et répétitives du Président de la République au sujet des obstacles émanant de certaines autorités par rapport à son exercice du pouvoir. Il ne cessait de dénoncer

¹⁴ Pour plus de détail, lire le rapport d'octobre 2022 de l'IDHB (L'Initiative pour les droits humains au Burundi) intitulé : **La saga du Kira Hospital. Un exemple des défaillances de la justice burundaise**, lien <https://burundihri.org/rep/Sahabo-article-Oct-2022-FR.pdf>

publiquement certains hauts responsables qui se croiraient tout-puissants, qui saboteraient son action et qui auraient des velléités de coup d'Etat.

L'allusion visait clairement son Premier ministre et ancien compagnon de maquis, le Général de Police Alain-Guillaume Bunyoni, qu'il a destitué dans la matinée du 7 septembre 2022 de même que son chef de cabinet civil, le Lieutenant-Général de Police Gabriel Nizigama. Dans la foulée, le Lieutenant-Général de Police Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika a été nommé le même jour Premier ministre et a formé son Gouvernement qu'il a annoncé le même jour également.

La fin du troisième trimestre a été particulièrement marquée par une mise en place des conseils des notables des collines et de quartiers via un processus électoral biaisé qui a été organisée le 12 septembre 2022 sur fond d'irrégularités multiples compte tenu des enjeux politico-judiciaires que revêtent désormais ce conseil des notables dans le système judiciaire burundais. Les scrutins ont été entachés de manœuvres frauduleuses ourdies par le pouvoir en place pour faire élire seulement des militants du CNDD-FDD, en excluant d'autres partis politiques. En effet, l'enjeu pour le CNDD-FDD est de garder le contrôle sur l'institution des notables élus qui sont désormais investis du pouvoir de médiation et de conciliation des parties sur des litiges communautaires, notamment fonciers et familiaux, relatifs à toutes les affaires de la compétence des tribunaux de résidence.

Le quatrième trimestre a commencé avec une bonne nouvelle en matière de droits de l'homme. Ainsi, à la clôture des travaux de sa 51^{ème} session le 7 octobre 2022, le Conseil des droits de l'homme a décidé de renouveler pour un an le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi¹⁵. Le Conseil venait de condamner instamment l'impunité généralisée pour toutes les violations des droits de l'homme et de demander au Gouvernement du Burundi de faire en sorte que tous les auteurs de tels faits aient à répondre de leurs actes, et de veiller à ce qu'ils puissent demander justice et obtenir réparation¹⁶ ».

Le même constat avait été fait par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Fortuné Gaétan Zongo, qui a, lors de la présentation de sa première mise à jour au Conseil en juin 2022, souligné que « *des efforts importants restaient à accomplir dans plusieurs domaines, notamment la lutte contre l'impunité, le renforcement des institutions judiciaires, de la police et de l'armée, et l'élargissement de l'espace démocratique et de la société civile* ». Cette position avait été soutenue par une cinquantaine d'ONG nationales et internationales à travers leur lettre conjointe qu'elles ont adressée au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 18 septembre 2022, pour lui demander de renouveler le mandat du Rapporteur spécial¹⁷ qui consiste notamment à « *surveiller la situation des droits de l'homme au Burundi, recueillir, examiner et évaluer les informations provenant de toutes les parties prenantes concernant les droits de l'homme au Burundi*¹⁸ ».

¹⁵ Office des Nations-Unies à Genève, « Compte rendu de séance », Genève, 7 octobre 2022, disponible sur le site web : <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2022/10/human-rights-council-concludes-fifty-first-regular-session-after>

¹⁶ Idem.

¹⁷ <https://www.hrw.org/fr/news/2022/08/18/burundi-lettre-conjointe-dong-au-conseil-des-droits-de-lhomme-des-nations-unies>

¹⁸ Nations Unies, A/HRC/RES/48/16 – OHCHR, Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 8 octobre 2021 sur la situation des droits de l'homme au Burundi, §20.

De son côté, le Gouvernement burundais s'est obstiné, comme d'habitude depuis la crise de 2015, dans le rejet des résolutions du Conseil des droits de l'homme en réitérant son refus catégorique de coopération avec les organes et mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme, et plus particulièrement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

Le volet politique a été globalement dominé par une persistance de divergences de vue entre le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, et le Secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, qui transparaissait à travers leurs discours empreints de contradictions flagrantes à l'occasion de différentes tournées qu'ils ont effectuées à travers le pays.

Sur le plan des droits humains, la période a vu une résurgence de cas de traitements inhumains et dégradants, constitutifs d'actes de torture, qui ont été infligés à certains prisonniers par leurs codétenus affiliés au parti au pouvoir, opérant en complicité avec la police et les autorités pénitentiaires dans une structure répressive baptisée de « Comité de sécurité ». Par ailleurs, des violations persistantes des droits des détenus, liées notamment à l'insuffisance alimentaire, à la privation du droit aux soins de santé et à la détention arbitraire, ont été observées dans les établissements pénitentiaires du Burundi. Cette problématique est exacerbée par une lenteur excessive dans le traitement des dossiers judiciaires et une surpopulation intenable dans toutes les prisons où certaines, comme la prison de Muramvya, ont enregistré un dépassement de population carcérale de l'ordre de 804%¹⁹ par rapport à leur capacité d'accueil initiale et au taux réel d'occupation !

Toutefois, l'année 2022 s'est clôturée sur une bonne nouvelle dans le milieu des défenseurs des droits humains : la libération de Me Tony Germain Nkina. En effet, l'Avocat et défenseur des droits humains Tony Germain Nkina et son client, Apollinaire Hitimana, ont été acquittés des charges de collaboration avec les groupes armés pour lesquelles ils avaient été illégalement condamnés. Tony Germain Nkina avait été arrêté arbitrairement le 13 octobre 2020 quand il allait à la rencontre de son client en commune Kabarore dans le cadre de sa profession d'Avocat. Tous les deux ont été accusés d'une même infraction de collaboration avec les groupes armés par le Ministère public près le Tribunal de grande instance de Kayanza et condamnés, sans fournir de moindres preuves, à cinq ans de prison ferme et à une amende d'un million de francs burundais par ce même tribunal. Par la suite, ils ont interjeté appel le 16 juillet 2022 près la cour d'appel de Ngozi qui, à son tour, a confirmé la peine prononcée contre eux en première instance. L'Avocat et son client ont été finalement acquittés et libérés, après quelques tergiversations sur la décision d'acquittement prononcée à la suite d'un pourvoi en cassation à la Cour suprême du Burundi.

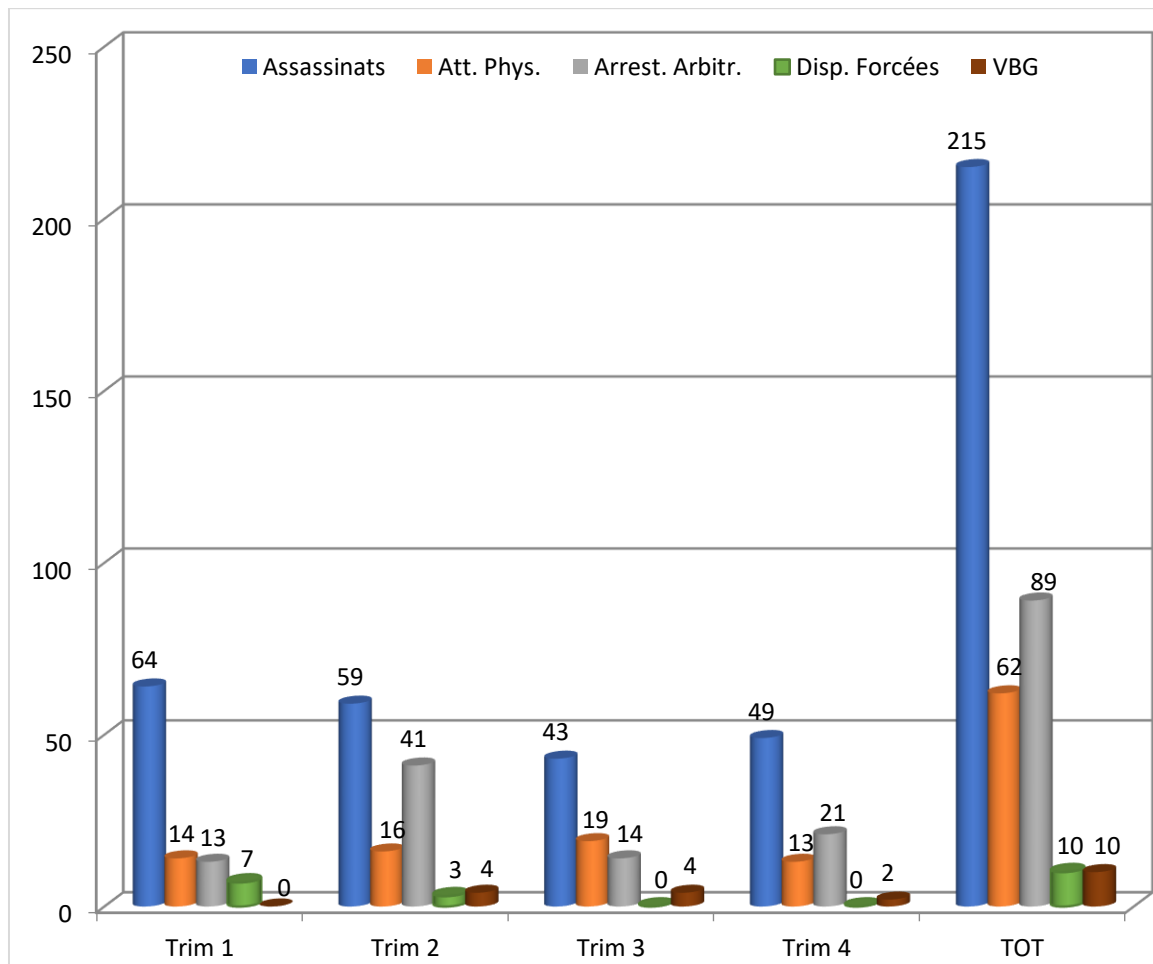
Il sied de noter que le motif d'arrestation et détention arbitraires de Me Tony Germain Nkina serait lié à son ancienne appartenance à l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'une des principales organisations de défense des droits humains au Burundi jusqu'en 2015, comme l'ont affirmé six organisations internationales de défense des droits humains dans une déclaration conjointe rendue publique en août 2021²⁰.

¹⁹ Voir le Rapport de l'ACAT-BURUNDI sur le monitoring des violations des droits des prisonniers pour la période d'octobre à décembre 2022, disponible sur le site web : <https://www.acatburundi.org/rapport-de-lacat-burundi-sur-le-monitoring-des-violations-des-droits-des-prisonniers-pour-la-periode-doctobre-a-decembre-2022/>

²⁰ Pour lire la déclaration visée, consulter le site web : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/liberez-lavocat-tony-germain-nkina/>.

Le bilan des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous. Le nombre total de personnes tuées est de 215, soit au moins une personne assassinée tous les 2 jours, avec un pic au premier trimestre où en moyenne 2 personnes ont été tuées par jour. A cela s'ajoute le nombre d'atteintes à l'intégrité physique qui est de 62. Le nombre d'arrestations arbitraires s'élève à 89, avec un pic au deuxième trimestre où en moyenne une personne a été victime d'une arrestation par jour. Le nombre de disparitions forcées autant que celui des violences basées sur le genre se chiffre à 10.

Atteintes aux Droits humains - 2022 - Burundi



1. Atteintes au droit à la vie globalement impunies

De manière générale, les atteintes au droit à la vie ont une même typologie tout au long de l'année avec quelques tendances particulières au cours de l'un ou l'autre trimestre. En tout, au cours de l'année 2022, 215 atteintes au droit à la vie ont été rapportées, soit au moins une vie anéantie tous les deux jours.

Bien que ce nombre d'atteintes au droit à la vie, par rapport aux années antérieures²¹, ait sensiblement baissé, les grandes tendances, récurrentes tout au long de l'année, comprennent cinq principales catégories d'atteintes au droit à la vie, se distinguant soit par le modus operandi des auteurs ou par rapport à la suite réservée à ces abus. Le phénomène des corps sans vie de personnes non identifiées, abandonnés dans les cours d'eau ou sur des terrains vagues comme les brousses et forêts, loin des endroits de résidence des victimes, constitue la première catégorie. Ces corps sont en effet abandonnés là où il n'y a aucune chance de les identifier, et ils sont enterrés à la hâte sur ordre des autorités locales, sans enquête. Dans quelques cas, les visages ont été défigurés pour éviter l'identification des victimes. Quelques fois, les bourreaux ont eu à maintes reprises recours à la décapitation, la section de la langue ou la perforation des yeux des victimes. Dans d'autres cas, les victimes ont été retrouvées pendues sur des arbres, le plus souvent sur des avocatiers, suggérant que les tortionnaires avaient voulu simuler un suicide. Il s'agit en réalité d'une nouvelle stratégie criminelle de maquiller les nouvelles formes d'assassinats ciblés en suicides afin de rendre inutile toute velléité d'enquête subséquente, et ainsi assurer l'impunité aux bourreaux.

Ce phénomène de corps abandonnés a été observé avec une ampleur très élevée dans les communes de Buganda et Rugombo en province de Cibitoke où les corps sont retrouvés le plus souvent dans ou aux environs de la rivière Rusizi. De nombreux témoignages des habitants de cette zone ont mis en cause des agents du Service National de Renseignement (SNR), en l'occurrence le responsable de ce service en province de Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya, qui y emmèneraient des personnes encore vivantes pour les tuer et les jeter ensuite dans ladite rivière.

La deuxième catégorie est composée d'atteintes au droit à la vie des personnes bien connues, vraisemblablement ciblées, près de chez elles ou à leur domicile. Mais les auteurs présumés ne sont jamais arrêtés. C'est dans cette catégorie que se retrouvent des crimes à caractère politique, commis notamment à l'égard de militants du CNL²² ou de personnes soupçonnées, à tort ou à raison, de ne pas soutenir le pouvoir en place. Ces deux catégories de crimes constituent essentiellement le socle de l'impunité persistante au Burundi.

La troisième catégorie porte sur des crimes dont les auteurs présumés sont arrêtés par la police et sont même parfois rapidement jugés dans des procédures de flagrance. Mais, ces cas sont très rares.

La quatrième catégorie comprend des assassinats commis par des agents des forces de l'ordre et d'autres par des éléments de la milice imbonerakure.

La cinquième et dernière catégorie concerne une recrudescence inquiétante de viols suivis d'assassinats qui a été plus marquée au cours du premier trimestre. Les données collectées témoignent de cas de violences basées sur le genre où dix (10) femmes ont été assassinées seulement en une période d'un mois, dont 7 femmes l'ont été après avoir été violées par leurs bourreaux, notamment dans les provinces de Bubanza, Karusi, Muramvya et Bururi.

²¹ Par exemple, voir les rapports annuels de SOS-Torture Burundi de 2019 à 2021, soit 383 atteintes au droit à la vie en 2019, 254 atteintes en 2020 et 398 atteintes en 2021.

²² Congrès National pour la Liberté.

La culture de la violence qui s'est installée, renforcée par l'impunité, engendre des phénomènes comme la justice populaire, visant des personnes accusées de pratiquer la sorcellerie, ou envahit la sphère familiale avec des règlements de compte suite à des conflits matrimoniaux ou fonciers.

Ces atteintes au droit à la vie sont présentées avec quelques exemples illustratifs par catégorie.

1.1. Le phénomène récurrent des corps sans vie, abandonnés, retrouvés dans la nature

Le phénomène de corps sans vie retrouvés dans des cours d'eau, des caniveaux, des champs, des broussailles, en forêt et dans des endroits publics, est devenu récurrent, depuis particulièrement la crise sociopolitique de 2015 déclenchée par la volonté de feu Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat présidentiel illégal et contesté. Il a marqué tous les trimestres de l'année 2022. Il est préoccupant par son ampleur et l'impunité qui caractérise les auteurs de ces crimes. Le dénominateur commun de ce phénomène est que les corps des victimes sont systématiquement abandonnés loin de leurs résidences où il n'est pas possible de les identifier rapidement, et comme si c'était une consigne générale, l'administration locale donne l'ordre d'inhumer rapidement les corps, rendant presque impossible toute enquête ultérieure. Au cours de l'année 2022, environ 109 corps sans vie ont été retrouvés, ce qui représente un peu plus de la moitié de l'ensemble des atteintes au droit à la vie, soit 50,69%.

Les victimes sont majoritairement des hommes. Mais des corps de femmes ont aussi été retrouvés, parfois dénudés et plusieurs facteurs suggéraient qu'elles auraient été violées avant d'être assassinées. Concernant les hommes, quelquefois, les corps ont été retrouvés, ligotés ensemble. La province de Cibitoke, spécialement la rivière Rusizi et ses environs, demeure le principal théâtre de ce phénomène et, depuis peu, le lac Tanganyika dans la province de Rumonge. Plusieurs témoignages évoquant le modus operandi, le fait que malgré la persistance du phénomène, aucune enquête n'a jamais été menée par les autorités habilitées, laissent penser que ces crimes seraient l'œuvre des agents de sécurité et plus spécialement du SNR. Également, des allées et venues des véhicules qui sont suspectés d'emmenner les corps la nuit passent dans des zones qui sont sous le contrôle des miliciens imbonerakure, ce qui laisse penser à une complicité active entre eux et les auteurs de ces crimes.

Voici quelques cas illustratifs de ce phénomène.

Le 11 mars 2022 vers 11 heures, sur la 7^{ème} transversale de la colline de Kaburantwa de la commune de Buganda, en province de Cibitoke, trois corps de deux hommes et d'une femme en décomposition, ligotés ensemble, ont été découverts par des cultivateurs dans un champ de manioc. Les victimes n'ont pas été identifiées par la population locale. Leur hypothèse est que ces personnes auraient été tuées ailleurs et que leurs corps auraient été amenés à cet endroit pour y être jetés.

Après cette découverte, l'administration locale et la police ont été averties, et ont directement dépêché un officier de police judiciaire et des agents de la Croix Rouge pour faire le constat et désinfecter les lieux. L'administration a donné l'ordre d'enterrer directement les corps sans procéder à l'identification des victimes. Des soupçons de cet assassinat se sont portés sur le responsable du Service National de renseignement (SNR) à Cibitoke dont des mouvements incessants de son véhicule avaient été observés pendant la nuit près du lieu de la découverte des corps.

Le 3 avril 2022, sur la 4^{ème} transversale de la colline et zone de Ndava, en commune de Buganda, de la province de Cibitoke, des agriculteurs qui se rendaient à leurs champs ont découvert deux corps d'hommes ligotés.

Selon des témoins de cette découverte lugubre, les corps de ces hommes qui n'ont pas été identifiés dans la localité, gisaient dans une mare de sang encore frais et étaient attachés à l'aide d'une corde. Ces corps ont été enterrés le même jour sur ordre de l'administrateur communal de Buganda sans enquête préalable pour l'identification des victimes et des auteurs de ce double crime.

Les habitants proches du lieu du crime ont confirmé avoir vu pendant la nuit un pickup du responsable du Service national de renseignement (SNR) à Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya, qu'ils soupçonnent d'être l'auteur de ce double meurtre.

Les 27 et 28 avril 2002, dans la même commune de Buganda de la province de Cibitoke, quatre corps sans vie de jeunes hommes ont été successivement découverts par des cultivateurs de coton en l'espace de deux jours sur la 7^{ème} transversale de la colline de Kaburantwa, à moins de deux kilomètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins présents sur place, les deux premiers corps de jeunes hommes non identifiés ont été découverts, ligotés ensemble à l'aide d'une corde, l'après-midi du mercredi 27 avril 2022 vers 17 heures, dans la zone de Gasenyi, à moins de deux kilomètres de la rivière Rusizi. Deux autres corps, également ligotés ensemble, ont été retrouvés dans la matinée du 28 avril vers 7 heures à la même 7^{ème} transversale de la colline de Kaburantwa, à moins de 50 mètres de la rivière Rusizi. Toutes ces victimes qui n'ont pas été identifiées ont été tuées à coups de machettes et de couteaux et présentaient des blessures au niveau du buste et de la tête. Les corps des victimes ont été enterrés sur place le même jour sur ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, malgré les protestations d'un responsable de la police locale qui exigeait que ces corps soient d'abord transférés à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

Le 17 juillet 2022, 4 corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés ont été découverts dans la forêt de la Kibira sur la colline de Gafumbegeti, zone de Butahana, commune de Mabayi, en province de Cibitoke.

Selon des sources locales, les quatre corps ont été enterrés sur place par des militaires burundais sans aucune procédure préalable de leur identification.

Le 13 septembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert au port de pêche de la province de Rumonge.

Des sources locales ont précisé que le corps de la victime a été inhumé à la hâte sous les ordres de l'autorité communale sans identification préalable de la victime ni détermination de la cause de la mort.

Le 14 septembre 2022, un autre corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur le littoral du lac Tanganyika à côté de la prison centrale de Murembwe en zone de Gatete de la commune et province de Rumonge. L'autorité administrative a également ordonné l'enterrement à la va-vite du corps de la victime sans procéder à son identification ni à celle des circonstances de sa mort.

Le 4 décembre 2022, un corps sans vie d'un vieil homme non identifié a été retrouvé sur la colline de Karurama au niveau de la 7^{ème} transversale de la commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, tout près de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des sources locales, des bergers de chèvres ont découvert le corps de la victime qui était tout nu et ont alerté des militaires d'une position proche du lieu de la découverte lugubre. Le corps a été directement enterré sur place par des Imbonerakure de la ligue des jeunes du parti au pouvoir sur l'ordre de l'administration communale.

Le 30 décembre 2022, vers 15 heures, trois corps sans vie en décomposition de jeunes femmes non identifiées, âgées d'une trentaine d'années, ont été découverts sur la 3^{ème} transversale de la colline de Mparambo II de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke.

Selon des bergers ayant assisté à la découverte lugubre, les trois corps ont été découverts tout nus à quelques 400 mètres de la rivière Rusizi à la frontière avec la République Démocratique du Congo et ont été enterrés à la hâte le même jour sur l'ordre de l'administrateur de la commune de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

1.2. Des victimes ciblées mais dont les bourreaux restent non identifiés

Cette catégorie comprend aussi le plus grand nombre de cas et constitue une des marques de l'impunité au Burundi depuis 2015. Les victimes sont ciblées par leurs bourreaux qui de toute évidence les connaissent bien et décident d'attenter à leur vie, à leurs domiciles ou dans leurs environs lorsque les conditions de réussite semblent réunies. Ces crimes sont vraisemblablement prémédités et perpétrés par des personnes de l'entourage de la victime.

Alors que les enquêtes pourraient en être facilitées par des recherches dans la proximité des victimes à travers des faisceaux d'indices disponibles, notamment sur les mobiles, paradoxalement, ces enquêtes ne sont jamais ouvertes. Ou rarement lorsqu'elles le sont, elles n'aboutissent jamais. Par exemple, dans trois cas, les victimes ont été tuées alors qu'elles logeaient dans un hôtel ou y avaient été invitées par des résidents, forcément identifiables. Pourtant, les circonstances et les responsabilités de leur mort n'ont pas pu être établies. Dans deux autres cas, les corps des victimes se sont retrouvés de façon étonnamment mystérieuse dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura. On sait que ce genre d'endroit est normalement gardé et qu'aucun corps ne peut y être déposé sans identification préalable ou sans autorisation de la police si le corps a été emmené par des tierces personnes. Là aussi, les circonstances et les responsabilités dans la mort des victimes n'ont pas été établies. Enfin, trois des victimes sont des membres des forces de l'ordre, dont deux militaires et un policier en activité. Alors que c'est normalement un facteur qui encourage les institutions dont ils sont issus à faire la lumière sur leur disparition, rien n'a été fait. Parfois, c'est tout le couple dans un ménage qui est visé, des fois y compris les enfants lorsqu'il s'agit d'attaques à la grenade.

Voici quelques exemples illustratifs.

Le 3 janvier 2022 vers 10 heures, dans une chambre d'hôtel appelé « Centre Porta Sion » sis au quartier de Gikungu rural de la zone de Gihosha, dans la commune de Ntahangwa, au nord de la capitale économique Bujumbura, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Eugénie Ntakirutimana, âgée de 67 ans, a été retrouvé. Les circonstances de sa mort de même que les auteurs du crime demeurent inconnus.

Selon des témoins, des employés de cet hôtel ont été alertés par une odeur nauséabonde qui se dégageait de la chambre qu'elle occupait mais qui demeurait fermée depuis le 31 décembre 2021 et ont averti l'administration et la police. C'est ainsi que la police a défoncé la porte de cette chambre pour découvrir le corps en décomposition de la victime gisant dans une douche, ses bras et jambes liés par une corde en tissu tandis que sa tête était enveloppée dans un autre tissu. De plus, ses valises étaient ouvertes et ses affaires éparpillées dans la chambre où la police n'a identifié aucun indice d'effraction.

D'après les mêmes sources, Eugénie Ntakirutimana, originaire de la colline de Musama de la commune de Butaganzwa, en province de Kayanza, résidait en Belgique depuis plusieurs années et était arrivée le 12 décembre 2021 pour passer ses vacances de fin d'année au Burundi.

Le 1^{er} mars 2022, tout près de l'hôtel San Safari dans la zone de Rohero de la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, le corps sans vie de Salomon Niyomwungere a été trouvé dans un caniveau du lieu communément appelé Jardin Sportif.

Selon des témoins, Salomon Niyomwungere, âgé de 32 ans et travaillant à l'hôpital Prince Régent Charles, a été tué par strangulation et son corps était emballé dans un sac. Salomon Niyomwungere qui était natif de la colline de Kabimba de la commune de Nyarusange, en province de Gitega, avait reçu la visite d'un homme qui s'était présenté comme son camarade

d'école vers 19 heures à son domicile situé au quartier de Bubanza, en zone de Kinama, de la commune de Ntahangwa, dans la ville de Bujumbura et il l'avait raccompagné sans jamais revenir.

Une enquête approfondie basée sur ces éléments devrait permettre de découvrir les assassins de Salomon Niyomwungere et les traduire devant la justice, mais rien n'a été fait.

Le 2 mars 2022, le corps sans vie de l'Adjudant-chef Mevin Nduwimana, surnommé Buregeya, a été retrouvé dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles en mairie de Bujumbura. Il était natif de la colline de Nyabisindu, zone de Mungwa, commune de Musongati, en province de Rutana.

Selon des sources sur place, Mevin Nduwimana, affecté à l'Etat-major général de la FDNB (Force de Défense Nationale du Burundi) dans le service chargé du personnel (G1), avait disparu depuis dimanche 27 février lorsqu'il était au marché appelé COTEBU dans la ville de Bujumbura.

Les mêmes sources ont déclaré que le corps de l'Adjudant-chef Mevin Nduwimana avait été découvert le lendemain de sa disparition dans la rivière Ntahangwa en zone de Buyenzi au niveau de la 26^{ème} avenue. La police l'a acheminé à la morgue dans l'attente de son identification.

Le 15 mars 2022, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Albert Niyomucamanza a été découvert dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles sis en zone de Buyenzi de la commune de Mukaza, dans la mairie de Bujumbura.

Selon les témoins, Albert Niyomucamanza, un ancien militaire des Forces Armées Burundaises (FAB) et qui avait adhéré par la suite au parti CNDD-FDD, aurait été tué dans un endroit resté inconnu avant que son corps ne soit acheminé dans des circonstances encore obscures à la morgue. Il avait disparu depuis le dimanche 13 mars après avoir quitté son domicile situé dans la zone de Buterere, en commune urbaine de Ntahangwa de la capitale économique Bujumbura, pour participer à une réunion qui devait se tenir en zone de Kamenge. Depuis ce jour, les membres de sa famille l'avaient recherché dans tous les cachots de la ville de Bujumbura sans succès.

Une enquête approfondie devrait être diligentée pour déterminer les circonstances et identifier les auteurs de ce meurtre afin de les traduire devant la justice, toutefois cette enquête est toujours attendue. Il est par ailleurs troublant que des corps de personnes préalablement disparues se retrouvent mystérieusement dans une morgue d'un établissement sanitaire public.

Le 2 avril 2022, au quartier de Ruziba, de la commune de Muha, en mairie de Bujumbura, le Révérend-pasteur Jean Gordien Niyonkuru, représentant légal d'une branche de l'EUSEBU (Eglise pour l'Unité du Saint-Esprit au Burundi), a été assassiné par un homme non identifié en tenue de l'armée burundaise.

Selon des témoins, l'assassin présumé l'attendait devant sa maison et a tiré à bout portant sur Gordien Niyonkuru alors qu'il garait son véhicule. Il est mort sur-le-champ tandis que son invité, le Pasteur Salvator Nzambimana, venu des Etats-Unis d'Amérique, a été grièvement

blesse par plusieurs balles tirées dans son ventre et a été admis dans un hôpital de la capitale commerciale où il est décédé par la suite.

Dans de telles circonstances, les autorités judiciaires, policières et administratives devraient tout faire pour identifier les auteurs et les traduire en justice. Ce double assassinat s'inscrit dans un contexte de querelles au sein de cette congrégation religieuse EUSEBU qui ont éclaté depuis novembre 2021 et qui perdurent et qui devraient être le point de départ des investigations.

Le 10 juin 2022, au chef-lieu de la province de Rumonge, le corps sans vie d'une femme dénommée Aline Ngendahoruri, âgée de 45 ans, qui résidait au quartier de Gihwanya, a été découvert tout près de la rivière Murembwe, sur la route nationale n° 3 dans la même province.

Selon des sources locales, Aline Ngendahoruri a été étranglée par des personnes non encore identifiées et avait disparu depuis mardi 7 juin 2022.

Le 7 novembre 2022, le corps sans vie de Michel Rashidi, un natif et résident de la zone de Kamenge dans la municipalité de Bujumbura, a été retrouvé à la morgue du Centre hospitalo-universitaire de Kamenge (appelé communément Hôpital Roi Khaled). Selon des sources à cet hôpital, le corps a été apporté par des policiers.

Selon des sources locales, Michel Rashidi avait disparu dans la soirée de samedi 5 novembre 2022 après un moment qu'il avait passé avec un ami surnommé « Cacao » au bar « Jardin » situé dans le quartier de Kigobe, tout près du Commissariat Général des Migrations, dans la même ville de Bujumbura.

Les mêmes sources ont précisé que le corps sans vie de Michel Rashidi avait été découvert le lendemain matin de sa disparition gisant dans un caniveau tout près d'une centrale de la REGIDESO (Régie de production et de distribution d'eau et d'électricité), en bas de la Gare du Nord de Kamenge. Le corps ne présentait aucune trace de violence ; ce qui laisse penser que Michel Rashidi, ancien joueur de football converti dans la menuiserie moderne, aurait été étranglé par des gens non encore identifiés.

Le 9 décembre 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé dans la réserve naturelle de Murehe de la commune de Busoni, en province de Kirundo.

Selon des sources locales, le corps de la victime ne portait qu'un sous-vêtement et ne présentait pas de traces de violence physique. Des habitants de la localité riveraine de la forêt de Murehe ont affirmé avoir remarqué plusieurs véhicules qui font des navettes pendant la nuit (le véhicule d'Abel Ahishakiye, président du CNDD-FDD en province de Kirundo, le véhicule du responsable provincial du SNR à Kirundo et celui du Secrétaire provincial du CNDD-FDD) dont ils ont soupçonné d'être parmi les bourreaux de personnes dont les corps ont été retrouvés dans cette réserve naturelle.

Le 17 décembre 2022 vers 23 heures, Majambere Selemani et sa femme Espérance Niyonkuru ont été assassinés à leur domicile tandis que leur enfant a été grièvement blessé dans une

attaque à la grenade, perpétrée sur la colline de Kobero, zone de Butarugera, commune de Butihinda, en province de Muyinga.

Selon des sources locales, des malfaiteurs non identifiés ont défoncé la fenêtre de la chambre où dormaient les victimes et ont lancé une grenade qui a explosé, tuant sur-le-champ Espérance Niyonkuru (âgée de 36 ans) et blessant grièvement Selemani Majambere (âgé d'une quarantaine d'années) et leur enfant. Les mêmes sources ont précisé que les deux blessés avaient été évacués à l'hôpital de Muyinga avant que le père de famille ne fût transféré à l'hôpital de Ngozi où il a succombé à ses blessures quelques heures plus tard.

1.3. Des atteintes au droit à la vie dont les auteurs ont été arrêtés et parfois jugés

Dans des cas très rares, les auteurs présumés des atteintes au droit à la vie ont été identifiés, arrêtés et même jugés, souvent dans des procédures de flagrance. Le dénominateur commun de ces atteintes au droit à la vie est qu'elles sont généralement dénuées de mobiles politiques connus. Ce sont essentiellement des crimes commis au sein de la sphère familiale suite à des conflits conjugaux ou fonciers ou à des règlements de compte entre individus. Là, fréquemment la police a une grande célérité pour identifier et arrêter les auteurs présumés. Voici quelques cas illustratifs.

Le 29 janvier 2022 vers 19 h 30 min, au quartier de Muramvya, zone de Kinama, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura, un enfant albinos connu sous le nom d'Abdoul Igiraneza, âgé de 4 ans, a été kidnappé par des hommes non identifiés puis emmené sur une moto à destination de la commune de Kigamba, en province de Cankuzo où il a été atrocement assassiné à coups de machettes et de couteaux et dépecé.

Selon des témoins, deux hommes, auteurs présumés de ce forfait, avec trois motards qui les déplaçaient, ont été appréhendés le 31 janvier 2022 en possession d'un sac contenant le corps amputé des bras et des jambes de la victime, après avoir été dénoncés par un enfant qui gardait des chèvres dans la réserve naturelle de la Ruvubu. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Cankuzo pour des enquêtes tandis que le troisième criminel présumé a pu s'échapper, mais était activement recherché par la police.

Parmi les auteurs présumés, deux hommes ont été jugés et condamnés dans un procès de flagrance qui s'est déroulé à Cankuzo l'après-midi de vendredi 4 février 2022. Le tribunal de grande instance de Cankuzo a en effet condamné Médard Ndayizeye à une peine de servitude pénale à perpétuité et aux dommages et intérêts de 40 millions à payer à la mère de l'enfant, pour avoir enlevé, tué et coupé en morceaux un enfant albinos de 4 ans. Il a aussi condamné Augustin Seshahu à une peine de servitude pénale de 20 ans et aux dommages et intérêts de 20 millions pour avoir facilité le transport de l'enfant enlevé à bord de sa moto.

Le 13 février 2022 vers 18 heures, sur la colline de Gahwazi I de la commune de Mpanda, en province de Bubanza, Charlotte Igiraneza, âgée de 25 ans et mère de 3 enfants, a été assassinée à coups de poignard par son mari, Bosco Kamaro.

Selon des sources locales, Bosco Kamaro, âgé de 27 ans et membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a poignardé sa femme qui a rendu

l'âme sur-le-champ. Le mobile du crime serait lié à un conflit foncier, la victime se serait opposée à la vente d'une propriété familiale.

D'après la même source, Bosco Kamaro a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Mpanda pour une enquête judiciaire. Il a par la suite été jugé vendredi 18 février dans une procédure de flagrance par le tribunal de grande instance de Bubanza et condamné, sur aveu de culpabilité, à une peine de servitude pénale de 20 ans d'emprisonnement.

Le 13 mars 2022, sur la colline de Buramata, en commune de Gihanga de la province de Bubanza, une femme connue sous le nom d'Agnès Nahishakiye surnommée Shakiye a été assassinée par son mari, Jean de Dieu Niyonsaba.

Selon des sources locales, Jean de Dieu Niyonsaba, âgé de 26 ans et militant de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD, a égorgé son épouse au domicile conjugal alors qu'ils revenaient tard dans la nuit d'un bistrot de la localité. Le lendemain matin, il s'est rendu lui-même au commissariat provincial de la police à Bubanza pour échapper à la vindicte populaire.

Les mêmes sources ont précisé que Jean de Dieu Niyonsaba a été jugé dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Bubanza et condamné à une peine de servitude pénale de 20 ans pour le meurtre de son épouse et à verser un montant de dix millions de francs burundais (10 000 000 Fbu) à la belle-famille au titre de dommages et intérêts.

Le 16 juillet 2022, un policier dénommé Léonidas Ntakimazi a assassiné à coups de bottines un homme connu sous le nom de Longin Havyarimana, âgé de 73 ans, dans le cachot de la commune de Gatara, en province de Kayanza.

Selon des sources locales, Longin Havyarimana avait été arrêté et détenu dans la journée par un autre policier, Egide Nibaruta, pour lui avoir volé du fourrage, tandis que son bourreau était poursuivi pour ivresse publique. Les deux suspects avaient été placés en garde à vue dans le même cachot qui était gardé par le policier Jean Baptiste Banyiyezako. La victime a été assassinée à coups de bottines et du sang était répandu sur le sol le lendemain matin, avec des traces sur les bottines du bourreau.

Les mêmes sources ont précisé que le policier Léonidas Ntakimazi a été jugé et condamné pour assassinat au cours d'un procès de flagrance le 19 juillet 2022 par le Tribunal de grande instance de Kayanza à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer une somme de vingt-et-un millions de francs burundais (21 000 000 Fbu) au titre de dommages et intérêts à verser à la famille de la victime.

Par ailleurs, deux autres policiers poursuivis dans le même dossier, Jean Baptiste Banyiyezako et Egide Nibaruta, ont été condamnés respectivement à des peines de servitude pénale de 3 ans et 3 mois pour abus de pouvoir et manquement à la solidarité publique et à payer in solidum avec le bourreau le montant des dommages et intérêts.

Le 13 septembre 2022, un homme connu sous le nom de Dieudonné Niyonizigiye, âgé d'une quarantaine d'années, a été assassiné par son épouse à son domicile situé au site des déplacés de la commune de Ruhororo en province de Ngozi.

Selon des sources locales, la présumée auteure aurait profité de l'état d'ivresse de la victime pour la poignarder mortellement. Le mobile de cette violence conjugale serait lié aux malentendus relatifs à la gestion des biens familiaux.

Les mêmes sources ont précisé que la femme a été arrêtée par la police et conduite au cachot de la police en commune de Ruhororo pour une investigation judiciaire.

Le 30 septembre 2022 vers 23 heures, Emmanuel Kwizera, un conducteur de véhicule, a été tué à coups de balles tirées à bout portant par Fabrice Irankunda, un policier de la position située sur la colline de Bwoga, en commune et province de Gitega.

Selon des témoins, Emmanuel Kwizera a été tué alors qu'il tentait de séparer l'auteur du meurtre et un homme nommé Népomucène Bavumiragiye qui se disputaient autour d'une prostituée que les deux voulaient conquérir.

Les mêmes sources ont précisé que le criminel a été désarmé et conduit au cachot du commissariat provincial à Gitega pour confection de son dossier pénal. Il a été par la suite condamné dans un procès de flagrance par le Tribunal de grande instance de Gitega à une peine de servitude pénale à perpétuité et au paiement au titre de dommages et intérêts d'un montant de 10 millions à la famille éprouvée.

1.4. *Des meurtres attribués à des agents des forces de l'ordre*

Environ une vingtaine d'assassinats ont été attribués à des agents des forces de l'ordre incluant des militaires, des policiers et des agents du SNR. Souvent, les crimes ont été commis avec des armes de service ou par des agents qui, sous le couvert de leur fonction, ont soumis des personnes arrêtées à la torture jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il apparaît clairement que les auteurs de ces crimes les ont banalisés et considèrent qu'ils ont un droit de vie ou de mort sur les citoyens : la liberté de tuer, en toute impunité. L'exemple le plus éloquent de cette banalisation impunie de la valeur de la vie humaine est celui du responsable du SNR en province de Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindyigaya, qui est toujours cité dans des rapports de monitoring des violations des droits humains des organisations de la société civile, mais qui n'a jamais été poursuivi malgré l'existence d'indices accablants des violations qui lui sont imputées.

Parmi les cas relevés, les plus emblématiques sont notamment celui d'un membre du CNL arrêté par un responsable du SNR et le lendemain il a été retrouvé sans vie, avec des traces de torture sur le corps. L'autre exemple de cette banalisation de tuer est celui de ce policier qui gardait une micro finance et qui s'est mêlé à des personnes se trouvant devant cette agence qui faisaient la file avec leurs voitures pour l'essence. Une altercation qui a éclaté entre le policier et un chauffeur a mal tourné et, suite à la mésentente, le policier a décidé de tuer le chauffeur en utilisant son arme de service. Fait exceptionnel, ce policier a été arrêté et

jugé. Un autre exemple est celui d'une fouille dans un ménage où, n'ayant pas trouvé l'arme qu'ils recherchaient, les policiers dirigés par un chef de poste ont arrêté le frère du suspect, l'ont torturé puis tué. Enfin, l'exemple le plus emblématique demeure celui du Général de Brigade de police Isidore Ndiokubwayo qui a commandité l'assassinat d'une femme avec qui il était en relation en mairie de Bujumbura. Selon des sources locales, cet officier général aurait été dans la foulée envoyé en mission afin d'échapper aux poursuites pénales qui auraient pu être engagées contre lui. Voici quelques illustrations de ces abus avec le détail des faits.

Le 16 mai 2022, sur la colline de Ceru, en commune et province de Gitega, un jeune homme connu sous le nom de Fulgence Hakizimana, âgé de 35 ans, a succombé à ses blessures occasionnées par des actes de torture et des balles tirées par un groupe de policiers lors d'une opération qui visait à arrêter son grand frère, Eric Nijimbere.

Selon des témoins, un groupe de policiers conduit par le chef de la position Bwoga, un certain Minani, s'est rendu à bord de deux véhicules chez les parents de la victime dimanche soir, le 15 mai 2022 vers 20 h 30 min, pour une opération visant à rechercher une arme à feu qui serait détenue par Fulgence Hakizimana. Bien que ces agents de l'ordre n'aient pas trouvé cette arme recherchée, ils l'ont arrêté et conduit dans un petit buisson de la localité pour le torturer atrocement lui causant de graves blessures à la poitrine et au visage. C'est ainsi qu'il a tenté de se sauver en vain et les policiers lui ont tiré dessus, le blessant grièvement, et sont repartis le croyant mort. Par la suite, sa famille l'a évacué à l'hôpital régional de Gitega où il a succombé à ses blessures le lendemain.

Selon les informations reçues, aucun policier parmi les tortionnaires n'a été arrêté pour répondre du meurtre de Fulgence Hakizimana alors qu'une enquête approfondie reste nécessaire pour identifier les auteurs et les traduire devant la justice.

Le 14 juin 2022, sur la colline de Mushanga de la commune de Murwi, en province de Cibitoke, le corps sans vie de Jean-Paul Ntirampeba, responsable de la ligue de la jeunesse du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a été découvert au bord de la rivière Rusizi par des cultivateurs, près de la 3^{ème} transversale de la colline de Gasenyi, en commune de Buganda.

Selon des témoins, Jean-Paul Ntirampeba, âgé de 27 ans, avait été arrêté samedi le 11 juin 2022 vers 3 heures du matin à son domicile situé sur la sous-colline de Rwiri par le responsable du Service National de Renseignement (SNR), le Colonel de Police Ahmed Nabil Sindyigaya (OPN 0916 de matricule), puis conduit au cachot des services secrets dans cette même province. Il a été assassiné à coups de couteau par des policiers sur ordre d'Ahmed Nabil Sindyigaya, après avoir été torturé au cachot du SNR sur des soupçons de collaboration avec des rebelles burundais basés à l'Est de la RDC.

D'autres informations recueillies ont indiqué que le corps de Jean-Paul Ntirampeba a été enterré le jour même de sa découverte sur ordre du Colonel de Police Jean Claude Ntirandekura, commissaire provincial de la police à Cibitoke. Il est fort probable que M. Jean Paul Ntirampeba ait été tout simplement victime de son appartenance politique et de sa position au sein de son parti. L'élimination de ces opposants politiques est jusqu'ici couverte par l'impunité garantie aux auteurs qui sont de ce fait encouragés à recommencer. Ce responsable du SNR, Ahmed Nabil Sindyigaya, est cité dans de nombreux crimes et abus mais reste à son poste sans être inquiété.

Le 22 juin 2022 vers 8 heures du matin, à une station de pompe à essence située sur le boulevard de l'UPRONA (Union pour le Progrès National), au centre-ville de Bujumbura, un policier connu sous le nom d'Emmanuel Nyandwi, affecté au commissariat municipal de Bujumbura, a tué par balles tirées à bout portant André SIBOMANA, 47 ans, un conducteur automobile qui faisait la queue pour le carburant

Selon des témoins oculaires, alors que le conducteur de la voiture de type Probox était à quelques mètres de la station-service, le policier Emmanuel Nyandwi, faisant la garde de la microfinance " Hauge Family Umuryango " proche de la station-service, lui a demandé un pot de vin pour lui permettre de garer sa voiture à cet endroit, mais le chauffeur a refusé. C'est ainsi que le policier lui a ordonné de déplacer sa voiture alors qu'elle ne pouvait pas avancer, étant donné qu'elle était coincée dans une longue file serrée. Le policier a commencé à gifler le conducteur et quand il est sorti du véhicule pour discuter avec ce policier, celui-ci lui a tiré dessus sans aucune autre forme de procès et la victime est morte sur- le-champ.

Après coup, le policier a tenté de s'échapper, laissant son béret sur place, mais il a été arrêté pour des raisons d'enquête.

Le 12 août 2022, le colonel de police Nicolas Nikoyagize a abattu à coup de balles sa femme Ménédore Nijimbere, enseignante à l'Ecole fondamentale de Gifunzo, dans la Direction communale de l'éducation à Rutana, à la suite d'une altercation conjugale qui a mal tourné.

En effet, à la veille du meurtre, Nicolas Nikoyagize avait juré d'assassiner son épouse et cette dernière avait momentanément quitté le domicile conjugal pour revenir le matin fatidique.

Selon des sources locales, un enfant vivant au domicile du couple situé au centre-ville de Rutana a tenté d'alerter les voisins, mais en vain. Les mêmes sources ont regretté que le présumé auteur du crime était resté libre.

Le 26 novembre 2022, Ferdinand Nyandwi alias Kambayingwe, a été assassiné par des militaires et policiers après l'avoir torturé atrocement et publiquement tout près de l'Institut Universitaire des Lacs de Kirundo (IULKi) en commune et province de Kirundo.

Selon des sources locales, Kambayingwe, ancien réfugié du camp de Mahama au Rwanda et rapatrié en 2020 à l'appel du président Évariste Ndayishimiye, a été appelé au téléphone par une femme du nom de Jacqueline Kamashara qui lui demandait de lui apporter un sac de charbon de bois qui lui avait été confié par cette femme et un autre Imbonerakure connu sous le nom de Jean-Claude Nsengiyumva.

Kambayingwe a alors emprunté un vélo à son voisin prénommé Gervais et a chargé le sac en direction du lieu convenu avec Jacqueline Kamashara. Arrivé à destination, Ferdinand Nyandwi alias Kambayingwe, âgé de 45 ans et père de 3 enfants, y a trouvé plusieurs militaires et policiers en compagnie d'Abel Ahishakiye (responsable de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans la province de Kirundo), du président du parti CNDD-FDD à Kirundo, du Commissaire provincial de la police à Kirundo et de Jovith Butoyi (responsable du Service National de Renseignement en province de Kirundo).

Ces policiers et militaires ont alors commencé à le torturer violemment avec plusieurs coups reçus partout sur son corps, à le piétiner, étant étendu au sol, tout en l'accusant d'être un criminel et de posséder des armes à feu, en présence de Jacqueline Kamashara et de Jean-Claude Nsengiyumva.

Kambayingwe a finalement succombé sur place sous les actes atroces de torture. Après avoir constaté qu'il avait déjà rendu son âme, des policiers se sont rués sur le sac de charbon pour le

saccager à la recherche d'une éventuelle Kalachnikov que la victime y aurait cachée, mais en vain. Les mêmes sources ont révélé que le corps de Kambayingwe a été embarqué dans le véhicule d'Abel Ahishakiye à destination de la forêt de Murehe en commune de Busoni où il a été fusillé pour simuler qu'il avait été abattu dans sa tentative de fuite.

D'après les mêmes sources, Viateur Habimana, administrateur communal de Kirundo, s'est rendu le lendemain vers 11 heures du matin chez les parents de la victime sur la colline de Kinyinya dans la même commune pour les informer que leur fils avait été tué après avoir été attrapé en possession d'un fusils et de ses munitions ainsi que des grenades qu'il avait cachés dans un sac de charbon de bois. Il a ajouté que Ferdinand Nyandwi alias Kambayingwe a été tué à coups de balles dans sa tentative de fuite au moment où il avait été conduit dans cette forêt pour montrer la cache d'autres armes.

Le 5 décembre 2022, le corps sans vie d'une femme qui a été identifiée comme Alice Ntahokagiye, âgée de 35 ans, a été retrouvé au quartier 9 de la zone de Ngagara de la commune urbaine de Ntahangwa, dans la ville de Bujumbura devant l'entrée de l'ex-SODECO (Société de déparchage et de conditionnement du café).

Selon les témoins de la découverte macabre, le corps d'Alice Ntahokagiye, originaire du quartier de Mutakura de la zone de Cibitoke dans la même ville de Bujumbura et ancienne employée de la Pharmacie « Salama », était déshabillé.

Des sources locales ont révélé que, la veille de la découverte macabre, des agents de sécurité du Général de Brigade de police, Isidore Ndiokubwayo, avaient emmené, pendant la nuit vers une heure du matin, au cachot de la zone de Ngagara, un homme non encore identifié et Alice Ntahokagiye ligotés ensemble l'un contre l'autre. Les mêmes sources ont précisé que les deux personnes étaient en très mauvais état de santé suite aux coups qui leur avaient été infligés au domicile de ce Général de police mais que l'OPJ de garde avait refusé de les placer en garde à vue. Le sort de cet homme est resté inconnu depuis cette période.

Le 30 décembre 2022, vers 7 heures, un soldat a tué par balle un jeune élève, Lahay Roy Niyera, sur la 4^{ème} transversale de la colline de Nyamitanga, dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke.

Selon des témoins, le jeune homme essayait d'enlever la boue sur un tronçon d'une route impraticable pour faciliter la circulation et a jeté par erreur de la boue à ce militaire qui a réagi en lui tirant dessus.

1.5. Des assassinats imputables à des éléments de la milice imbonerakure

En tout, dix-neuf (19) assassinats attribués à des miliciens imbonerakure ont été rapportés au cours de l'année 2022. Dans presque tous ces cas, les responsables présumés n'ont pas été inquiétés. Forts du pouvoir qu'ils ont acquis suite à la légitimation de leurs actes par le pouvoir et l'impunité dont ils jouissent, des éléments de la milice se croient tout permis, et interviennent dans des affaires privées pour régler des litiges par la force ou « corriger » qui ils veulent, jusqu'à lui ôter même la vie, surtout lorsqu'il est de l'opposition ou soupçonné, à tort ou à raison, de ne pas soutenir le pouvoir du CNDD-FDD. C'est ainsi que des miliciens tendent régulièrement des embuscades à leurs victimes dont certaines perdent parfois la vie.

Ces abus peuvent être appréhendés à l'aide de ces quelques cas.

Le 3 janvier 2022, à la 2^{ème} transversale sur la colline de Ruhagarika de la commune de Buganda, en province de Cibitoke, Timothée Niyonkuru, un militant du CNDD-FDD, âgé de 50 ans, a été tué à coups de poignard par un jeune Imbonerakure nommé Ignace Butoyi.

Selon des témoins, ce jeune Imbonerakure Ignace Butoyi fait partie d'un grand groupe d'autres jeunes Imbonerakure qui ont l'habitude de voler après avoir commis des meurtres sur des passagers qui se rendent ou proviennent de la RDC en traversant la rivière Rusizi séparant les deux pays frontaliers. Les membres de ce groupe sont bien connus et intouchables parce qu'ils sont protégés par certaines autorités de ce pays.

Le 11 février 2022, sur la colline de Kibande de la même commune de Giheta, en province de Gitega, un militant du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), dénommé Révérien Butoyi, est décédé à l'hôpital de Giheta à la suite des coups et blessures lui infligés la veille par un groupe de miliciens Imbonerakure.

Selon des témoins, dans la soirée de jeudi 10 février, Révérien avait pris par plaisanterie une gorgée de bière sur une bouteille de vin de banane d'un des Imbonerakure dans un bistrot de la localité. Avant même d'avoir avalé la boisson, tous les miliciens présents ont violemment sauté sur lui et l'ont roué de plusieurs coups jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Il a été évacué la même nuit dans un état très critique à l'hôpital de Giheta où il a succombé à ses blessures le lendemain.

Les mêmes sources ont affirmé que tous les présumés auteurs du crime sont restés libres et n'ont pas été inquiétés, bien que le crime ait été commis dans un lieu public, en présence de nombreux témoins oculaires.

Le 22 août 2022, un jeune homme connu sous le nom de Jean Marie Vianney Nkunuzimana, âgé de 33 ans, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibumbu à la suite des coups et blessures qui lui avaient été infligés par un groupe de quatre imbonerakure (la ligue des jeunes du parti au pouvoir le CNDD-FDD) en ronde nocturne dans la nuit du 19 août 2022 sur colline de Muyange de la commune de Nyabihanga, en province de Mwaro.

Selon des sources locales, Jean Marie Vianney Nkunuzimana a été battu puis poignardé par quatre imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne dirigée par Jean Bernard Ntimpirangeza, responsable des imbonerakure sur la colline de Muyange. Il a été admis au centre de santé de Mbogora dans la même commune avant d'être transféré le même jour à l'hôpital de Kibumbu où il a succombé à ses blessures deux jours plus tard.

Le 2 décembre 2022, un membre du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Lionel Nzoyisaba a succombé à l'hôpital général de Mpanda des suites d'actes de torture qui lui avaient été infligés par des Imbonerakure après l'avoir arrêté la veille sur la colline de Nyabikere de la zone de Musenyi, en commune de Mpanda de la province de Bubanza.

Selon des témoins, Lionel Nzoyisaba a été arrêté sur des accusations de vol dans la soirée du 1^{er} décembre 2022 dans une boutique par un groupe d'Imbonerakure qui l'ont conduit *manu militari* à la rivière de Gifurwe pour des séances de torture atroce. Ils l'ont ramené la même nuit, dans un état de santé très critique, au commissariat communal de la police à Mpanda et l'officier de police judiciaire qui l'a interrogé, au lieu de l'évacuer directement à l'hôpital, l'a détenu au cachot. C'est après

quelques heures plus tard que cet OPJ a réalisé que Lionel Nzoyisaba était en train d'agoniser et qu'il a pris la décision de le conduire à l'Hôpital Général de Mpanda d'où il a succombé à ses blessures.

Les mêmes sources ont révélé que les auteurs du crime, bien que bien identifiés, n'ont pas été inquiétés et ont continué à jouir de leur liberté.

1.6. Une recrudescence inquiétante de viols suivis d'assassinats

Les données, collectées particulièrement sur le premier trimestre 2022, témoignent de la recrudescence de cas de viols ayant été suivis d'assassinats. Au moins, dix (10) femmes ont été assassinées seulement en une période d'un mois, dont 7 femmes l'ont été après avoir été violées par leurs bourreaux, notamment dans les provinces de Bubanza, Karusi, Muramvya et Bururi. Ces victimes ont été violées, puis tuées avec une violence inouïe, et leurs corps apparemment ont été laissés sur les lieux du crime. Quelques exemples permettent d'illustrer ce phénomène inquiétant.

Le 8 février 2022, à l'hôpital de Bururi, une jeune fille de la communauté Twa connue sous le nom de Carine Niyonzima, âgée de 25 ans, est décédée des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par l'APC²³ Mohamed Rugamba, après l'avoir violée, dans la nuit de dimanche 6 février 2022 vers 21 heures, dans le quartier de Kigwati au chef-lieu de la province de Bururi. Ce dernier est un policier du commissariat provincial à Bururi.

Selon des sources locales, le policier Mohamed Rugamba a violé la victime sur la colline de Myugaro en commune et province de Bururi et, après l'acte ignoble, il l'aurait rouée de plusieurs coups jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Carine Niyonzima a été par la suite évacuée dans un état très critique à l'hôpital de Bururi où elle a fini par succomber aux coups et blessures lui infligés par son bourreau.

D'après les mêmes sources, Mohamed Rugamba a été arrêté mercredi 9 février par la police et se trouve en détention à la prison centrale de Bururi après avoir été jugé et condamné le 15 février dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Bururi.

Le 10 février 2022, au quartier de Buhororo du centre-ville de Bubanza, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom d'Emelyne Ndamuhawenimana et qui y résidait a été découvert à moitié nue dans des broussailles situées sur la colline de Gahongore en commune et province de Bubanza.

Selon le témoignage de personnes ayant assisté à la découverte macabre, Emelyne Ndamuhawenimana a été tuée la veille par des criminels non identifiés qui l'ont à moitié déshabillée et violée avant de l'étrangler à l'aide d'un foulard qu'elle enroulait habituellement autour de la tête.

²³ Agent de Police Chef (un des grades des policiers de la catégorie des Agents). Il est l'équivalent actuel de Caporal-chef de police dans la nouvelle nomenclature en vigueur à la Police Nationale du Burundi.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

Au total, 62 atteintes au droit à l'intégrité physique ont été rapportées. Elles peuvent être regroupées en trois catégories principales au regard de leurs auteurs ou des motivations. Les plus nombreuses sont celles attribuées à des miliciens imbonerakure agissant individuellement ou, comme c'est souvent le cas, en groupes et parfois de connivence avec des personnes détentrices d'une certaine autorité (responsables locaux, agents des forces de l'ordre, etc.). En général, ces atteintes montrent une fois de plus le pouvoir sans limites dont les imbonerakure sont pourvus, les autorisant à commettre des abus en toute impunité. Elles prouvent aussi la capacité limitée des autorités judiciaires et policières à endiguer la violence par une bonne politique répressive qui ne favorise pas l'impunité. Par ailleurs, ces abus sont généralement liés à des mobiles politiques et visaient souvent des membres du CNL.

D'autres atteintes à l'intégrité physique ont été commises par des agents de forces de l'ordre, parfois en complicité avec l'administration provinciale, comme cela a été le cas à Rutana où le Gouverneur de cette province, Olivier Nibitanga, s'est joint au responsable du SNR dans des actes de torture. Les autres cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été causés par des individus non identifiés qui ont recouru à des grenades, des gourdins ou des armes blanches.

Le constat global est que lorsque les auteurs présumés détiennent une certaine autorité ou sont des imbonerakure, l'impunité est plutôt la règle, les poursuites étant une exception. Et cela quelle que soit la gravité des maltraitances infligées et des traumatismes causés aux victimes qui, dans certains cas, se sont retrouvées dans un état critique, nécessitant des soins et parfois une longue hospitalisation. Les actes de ces imbonerakure sont restés impunis.

Ces catégories sont présentées à l'aide de quelques cas emblématiques.

2.1. Atteintes à l'intégrité physique imputables à des miliciens imbonerakure

Les motivations les plus fréquentes qui semblent orienter les imbonerakure dans le choix des victimes sont essentiellement politiques. Ce sont des membres du CNL qui constituent leurs cibles privilégiées et cette chasse à l'homme semble se prolonger au-delà des périodes de campagnes électorales où la violence est désormais instituée en mode opératoire pour la répression des oppositions politiques. Dans d'autres situations, les traitements inhumains et dégradants ont été infligés à des personnes dans le but de « les corriger », avec la complicité ou à l'instigation de quelques autorités locales. Enfin, parfois les miliciens ont décidé de s'en

prendre à leurs victimes pour des motifs crapuleux dans le but de les spolier de leurs biens. Les traitements inhumains et dégradants souvent infligés sont invalidants, provoquant de graves blessures, des fractures ou d'autres troubles physiques nécessitant des soins hospitaliers. De manière générale, ces actes demeurent impunis.

Ces abus se poursuivent parce qu'ils restent impunis malgré le fait que leurs auteurs étaient bien identifiés, ce qui conforte beaucoup de miliciens dans la poursuite des abus et l'exercice d'un pouvoir de plus en plus étendu. Les exemples qui suivent en constituent une bonne illustration.

Le 16 janvier 2022, à la prison centrale de Ngozi, un prisonnier du nom d'Ezéchiel Nduwayo qui y était incarcéré a été torturé par Victor Niyonkuru, un des prisonniers responsables de la cellule chargée de la sécurité (communément appelé Kapita) et membre de la ligue des miliciens Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD.

Selon des témoins, la torture a eu lieu dans une cellule de correction après que le tortionnaire ait avisé les policiers assurant la garde et le responsable de la prison de ne pas intervenir à la suite des cris de détresse de la victime. Les mêmes sources ont affirmé que Victor Niyonkuru n'a pas été inquiété bien que l'autorité pénitentiaire eût été informée du cas.

Le 27 janvier 2022 vers minuit, sur la colline de Rukindo, zone de Kiyonza, commune de Bugabira, en province de Kirundo, un groupe d'Imbonerakure a grièvement blessé à coups de machettes un homme connu sous le nom de Léonidas Ugirashebuja, âgé de 55 ans.

Selon des témoins, des Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Léonidas Ugirashebuja, ont forcé une porte alors que les occupants dormaient et se sont introduits à l'intérieur de la maison. Ils ont fait sortir tous les occupants avant de rouer de coups la victime avec de machettes et l'ont laissé pour mort quand ils sont repartis. Des voisins ont évacué la victime le lendemain matin au centre de santé de Ruhehe puis plus tard à l'hôpital de Kirundo.

Des sources locales ont révélé que Léonidas Ugirashebuja aurait été victime d'un complot des Imbonerakure de la localité qui le soupçonnaient d'avoir ensorcelé un des leurs, un certain Janvier Murenzi (27 ans) qui avait été pris par des crises d'agitations considérées par ces Imbonerakure comme faisant suite à un mauvais sort lui jeté par la victime.

Le 13 avril 2022 vers 20 heures, sur la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, en province de Bubanza, un jeune militant du CNL, connu sous le nom de Sigisi a été grièvement blessé par des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir lors d'un affrontement qui a opposé les militants des deux partis. La victime a été hospitalisée dans un état grave à l'hôpital général de Mpanda.

Selon des témoins, une fraude électorale autour de l'élection des pairs éducateurs, membres du comité de gestion du centre de santé de Murengeza orchestrée par des militants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) en vue d'exclure les membres du CNL de ce comité a été à l'origine de ces affrontements. Les mêmes sources ont précisé que la police a dû intervenir pour ramener l'ordre en tirant en l'air.

Le 15 juin 2022 vers 18 heures, sur la colline de Gatura de la zone de Mitakataka, en commune et province de Bubanza, une femme enceinte prénommée Fabiola a été attaquée à son domicile par quatre imbonerakure, membres de la ligue des jeunes du parti présidentiel CNDD-FDD, dont un certain Joseph Bapfubusa qui avait menacé la victime de la tuer.

Selon des sources locales, Fabiola a été attaquée par ces quatre hommes alors qu'elle était dans sa cuisine. Ils lui ont mis un bâillon sur la bouche pour l'étouffer et l'ont laissée pour morte avant de s'enfuir. Heureusement, des voisins sont intervenus à temps et l'ont emmenée à l'hôpital de Bubanza où, après avoir recouvré ses esprits, elle a affirmé avoir identifié trois hommes parmi les agresseurs dont un certain Joseph Bapfubusa qu'elle avait dénoncé pour vol d'un bidon de l'huile de palme.

Selon les informations reçues, Joseph Bapfubusa a été appréhendé le lendemain tandis que trois autres dont le prénommé Eric et un certain Buhungu sont en cavale. Une enquête devrait être entreprise pour rechercher les trois autres malfaiteurs afin de les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

Le 24 juillet 2022, deux militants du parti CNL, Néhémie Nimubona et un certain Longin, ont été agressés et battus par des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, dirigés par le représentant communal de ce parti, Obède Ndayizigiye. Les faits ont été commis sur la colline de Kanyinya, zone de Muyama, commune de Buyengero, en province de Rumonge.

Selon des témoins, les militants du CNDD-FDD rentraient des activités de leur parti qui s'étaient déroulées dans la même localité. Ils n'ont pas été inquiétés par la police qui demeure leur complice ou protectrice.

Le 30 juillet 2022, trois imbonerakure nommés Emmanuel Nsabuhoraho, Venant Ndayemeye et Constantin Nibaruta, en patrouille de nuit, se sont violemment introduits au domicile d'une femme connue sous le nom d'Alice Igiraneza situé sur la colline de Nkongwe, au chef-lieu de la commune de Butezi, en province de Ruyigi et l'ont grièvement blessée en l'accusant d'adultère.

Selon des sources locales, la femme a été conduite le lendemain à l'hôpital de Butezi pour des soins tandis que les trois Imbonerakure ont été arrêtés et conduits au cachot de la police communale à Butezi pour interrogatoire.

Toutefois, selon les mêmes sources, les trois militants du parti CNDD-FDD ont été relâchés le 4 août 2022 sans être réprimés pour l'infraction commise.

Le 13 août 2022, deux militants du parti CNL, sur la colline de Gisanze, en zone et commune de Gashoho de la province de Muyinga, Jean Nzisabira et Léopold Barera, ont été gravement torturés par des imbonerakure de la ligue des jeunes affiliées au CNDD-FDD.

Selon des témoins, alors que les représentants du CNL en commune de Gashoho avaient organisé une réunion du comité communal du parti à leur permanence située sur la colline de Gisanze, trois imbonerakure nommés Ernest Cishatse alias Petit (responsable des imbonerakure en commune de Gashoho), Fulgence Mfuranzima (responsable des imbonerakure sur la colline de Gisanze) et Rugerinyange (responsable des imbonerakure sur

la colline de Muruta) sont arrivés en trombe à bord de deux motos et ont embarqué manu militari deux des jeunes militants du CNL (Inyankamugayo), Jean Nzisabira et Léopold Barera, en direction de la permanence du CNDD-FDD dans la même commune.

Ils y ont alors subi des séances atroces de torture : Jean Nzisabira a vu son bras cassé tandis que certaines côtes de Léopold Barera ont été brisées. Tout en les frappant violemment, leurs tortionnaires leur rappelaient incessamment qu'ils allaient les corriger parce qu'ils étaient devenus sourds et que, même si Agathon Rwaswa, le président de leur parti CNL, intervenait en leur faveur, il subirait le même sort.

Les mêmes sources ont précisé que les deux victimes ont d'abord été évacuées en état critique au centre de santé de Gashoho dans l'après-midi du 13 août 2022 avant d'être transférées le soir à l'hôpital de Muyinga où ils ont passé trois jours étant alités pendant que leurs tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

Le 25 septembre 2022 vers 23 heures, Emile Mailo Nduwimana, un étudiant de l'ISCO (Institut Supérieur de Commerce) à l'Université du Burundi au Campus Mutanga, a été gravement torturé à l'intérieur de ce campus par des miliciens Imbonerakure, étudiants à la même institution universitaire se trouvant dans la ville de Bujumbura.

Selon des témoins, Emile Mailo Nduwimana rentrait au Campus en provenance d'un bistro du quartier voisin de Nyakabiga quand il est tombé sur des miliciens Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD) qui se font passer pour des agents de sécurité et montent la garde au campus. Ils l'ont d'abord violemment battu sur place avant de l'emmener à leur quartier général à l'intérieur du campus dans le pavillon IX où ils ont continué à le torturer atrocement jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Pendant plusieurs heures, jusqu'à 4 heures du matin, ces Imbonerakure ont violemment frappé Emile Mailo Nduwimana au niveau de la tête et des membres inférieurs et lui ont introduit un objet pointu dans la gorge avant de perdre connaissance.

Les mêmes sources ont précisé que la victime a été emmenée entre la vie et la mort au petit matin dans sa résidence au Tropicana 2. Sur des protestations d'autres étudiants colocataires, la police et la représentation des étudiants ont conduit Emile Mailo Nduwimana à l'hôpital pour des soins intensifs à la salle de réanimation dans un état comateux.

Le 20 novembre 2022, un homme connu sous le nom de Prosper Bitangayezu a été grièvement blessé à coups de couteau au niveau de l'abdomen par Ernest Hakizimana, un Imbonerakure membre de la Ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Le crime a été perpétré sur la colline de Gatabo de la commune de Shombo, en province de Karusi.

Selon un témoin, Prosper Bitangayezu a demandé le paiement d'une somme de deux mille francs burundais à raison d'un service de déchargement de marchandises du véhicule de son agresseur ; mais, au lieu d'exécuter son obligation contractuelle, Ernest Hakizimana a infligé trois coups de couteau à la victime qui ne réclamait que son dû.

Des sources locales ont précisé que la victime a été immédiatement évacuée vers le centre de santé de Nyabibuye pour y recevoir les premiers soins et qu'elle a été transférée par la suite à l'hôpital du Cinquanteaire « Ntawe Turashoboye » situé au chef-lieu de la province de

Karusi où il est toujours hospitalisé. Néanmoins, Ernest Hakizimana, aussi connu dans plusieurs autres cas de violations des droits humains dans la commune de Shombo, n'a pas été inquiété par la justice et demeure libre.

Le 18 décembre 2022, Patrice Ntiganzwa, ancien chef de la colline de Muyange de la commune de Nyanza-Lac en province de Makamba et militant du parti URONA (Union pour le Progrès National), a été violemment battu et grièvement blessé par deux imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD) dans un bistro situé sur la même colline de Muyange.

Selon des témoins, Patrice Ntiganzwa, âgé de 70 ans, rentrait chez lui quand un imbonerakure dénommé Jean Bosco Ntakirutimana l'a retenu pour le ramener à l'intérieur du bistro où il s'est retrouvé nez à nez avec un autre imbonerakure prénommé Charles alias Mugomozi qui l'a directement renversé par terre à coup de pied. Malgré le fait que la victime avait cogné la tête contre le sol cimenté, l'agresseur s'est mis à sauter plusieurs fois sur lui au niveau de l'abdomen tout en l'accusant d'avoir tué son père en 1993. Les mêmes sources ont précisé que le septuagénaire a été évacué, avec un écoulement abondant du sang par le nez et la bouche, vers l'hôpital de district de Nyanza-Lac.

2.2. Atteintes à l'intégrité physique attribuées à des agents des forces de l'ordre

Les atteintes à l'intégrité physique attribuées à des agents des forces de l'ordre demeurent récurrentes et constituent un indicateur du manque de leur professionnalisme. Elles procèdent surtout de la perception de nombreux d'entre eux qu'ils peuvent utiliser abusivement le pouvoir qu'ils détiennent et les armes de service comme bon leur semble, en marge de la loi. En voici quelques illustrations.

Le 12 avril 2022, au quartier de Mutakura, en zone de Cibitoke de la commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura, un agent de la Police Nationale du Burundi a blessé par balles deux personnes, un conducteur de vélo-taxi et son client.

Selon des témoins, le conducteur de vélo-taxi a été accusé d'avoir garé son vélo tout près de la ligne de délimitation de la zone interdite aux vélos, motos et tricycles et de franchir souvent la zone interdite à ces engins.

Les mêmes sources ont révélé que ce policier avait l'habitude de « racketter » des conducteurs de vélos-taxis et il a tenté de retirer par force de l'argent dans la poche de la victime avant de lui tirer dessus à bout portant sur la jambe gauche.

Ces comportements imposent non seulement des sanctions sévères mais aussi une formation au respect strict des principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Le 19 juin 2022 vers 23 heures, dans un bar communément appelé « Chez Musitanteri » situé dans le quartier de Kibenga en mairie de Bujumbura, un policier du poste de police de la zone

de Kinindo en commune de Muha, au sud de la ville de Bujumbura, a tiré et blessé par balles deux personnes.

Selon des témoins, le policier qui se trouvait dans ce bar a demandé à l'une des victimes de lui avancer de l'argent pour acheter une bière, ce que la victime a refusé. C'est ainsi que le policier a tiré à bout portant, blessant la victime au niveau de l'abdomen et un autre jeune homme qui a tenté d'intervenir au bras.

Les mêmes sources ont précisé que les deux blessés ont été évacués vers une structure de soins de la localité pour des soins appropriés.

Le 20 août 2022, le responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Rutana a grièvement blessé par balles deux des trois motards fraudeurs de carburant en provenance de la Tanzanie sur la colline de Ngomante de la zone de Gakungu en commune de Giharo, à la frontière entre les deux pays.

Selon des témoins, le responsable du SNR à Rutana a tenté d'arrêter les trois fraudeurs qui ont refusé d'obtempérer et il a alors tiré plusieurs balles en leur direction touchant ainsi deux d'entre eux.

Les mêmes sources ont précisé que les patrons des fraudeurs, le prénommé Vianney et le surnommé Runyabuye, ont été arrêtés et torturés avant d'être embarqués vers le cachot du SNR au chef-lieu de la province de Rutana. Ils ont été libérés le lendemain après avoir payé solidairement une somme de deux millions de francs burundais (2000000 FBU) en guise de corruption.

Le 19 septembre 2022, un homme dénommé Nisubire a été gravement torturé par le responsable du SNR en province de Rutana sur ordre du gouverneur de cette province, Olivier Nibitanga.

Selon des sources locales, Nisubire a été violemment torturé au point de perdre connaissance au cachot du SNR à Makamba en présence du gouverneur de province qui a aussitôt conduit la victime à l'hôpital de Rutana. Olivier Nibitanga a même ordonné dans la suite aux médecins de faire sortir la victime de l'hôpital, mais en vain.

Les mêmes sources ont révélé que le gouverneur de Rutana, Olivier Nibitanga, aurait ordonné la torture du commerçant Nisubire suite à un conflit qui les opposait au sujet d'une moto de ce commerçant qu'il avait illégalement saisie depuis trois mois. Cela a poussé son propriétaire à porter plainte contre lui devant la Cour suprême, malgré plusieurs menaces de mort.

2.3. Atteintes à l'intégrité physique commises par des individus non identifiés dans des attaques, des jets de grenades et des actes de justice populaire

Les atteintes à l'intégrité physique sont causées de façon récurrente par des attaques au sein des ménages qui sont devenues nombreuses et persistantes. Parfois, les assaillants viennent en nombre munis de machettes et de gourdins et se mettent à molester les membres des

familles ciblées. Les armes utilisées sont variables. Des fois, les assaillants recourent à la grenade. Des actes de justice populaire sont aussi devenus monnaie courante et restent globalement impunis. Les victimes sont souvent accusées de vol ou de sorcellerie et dans plusieurs de ces cas, l'administration et la police ferment les yeux, laissant les auteurs de ces forfaits impunis. En guise d'illustration, voici quelques exemples.

Le 22 janvier 2022 vers minuit, au quartier de Ruvumu sur la colline de Shari 2, au chef-lieu de la province de Bubanza, un groupe de malfaiteurs non identifiés, armés de machettes et de gourdins, ont attaqué un ménage et y ont grièvement blessé une femme appelée Sophie Nindorera et sa fille Emelyne Uwikunze.

Selon des témoignages reçus, ces malfaiteurs ont retrouvé les victimes dans leur maison et les ont violemment battues et blessées à coups de machettes au niveau de la tête après leur avoir extorqué de l'argent. Les victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Bubanza pour des soins de santé tandis que les voleurs ont pris fuite après des cris de secours des victimes.

Des habitants du quartier de Ruvumu ont déclaré que ces malfaiteurs font partie d'un groupe des Imbonerakure qui effectuent des rondes nocturnes dans la localité, sous le commandement du chef des Imbonerakure de Ruvumu, Christophe Ntunzwenimana.

Le 22 mai 2022 vers 19 heures, sur la colline de Rugeregere de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, une attaque à la grenade a été perpétrée sur le ménage de Japhet Mbonihankuye et l'explosion a blessé grièvement trois personnes.

Selon des sources locales, l'explosion de la grenade a blessé Evelyne Mukeshimana (âgée de 56 ans), l'épouse du chef de ménage, sa nièce prénommée Nadia, âgée de 22 ans, et leur locataire, un homme de 35 ans connu sous le nom de Ndiokubwayo.

D'après les mêmes sources, l'attaque visait principalement Evelyne Mukeshimana qui était accusée par l'entourage de sorcellerie en fonction des tracts de menaces de mort fondées sur des soupçons de sorcellerie qui avaient été propagés dans la localité avant l'attaque. Les trois personnes blessées ont été évacuées vers l'hôpital de Rugombo pour une prise en charge médicale.

Les assassinats ciblés liés aux soupçons de sorcellerie, plus particulièrement dans les communes de la province de Cibitoke, sont devenus récurrents à la suite d'une impunité qui entoure la commission de ces crimes odieux malgré le fait que les criminels ne sont pas difficiles à identifier, vu leur proximité avec les victimes et le fait que souvent des campagnes de diabolisation précèdent et préparent la perpétration de ces forfaits.

Le 11 juin 2022, un jeune homme âgé de 18 ans connu sous le nom de Bethel Pfukamusabe a été évacué inconscient et admis à l'hôpital régional de Gitega après avoir été gravement torturé la veille par des habitants de la colline de Rutegama en commune et province de Gitega sur des accusations de vol des récoltes dans un ménage.

Selon un témoin oculaire, le jeune homme aurait été attrapé en flagrant délit en train de voler du maïs et du haricot dans un ménage de la localité et il a été violemment battu et blessé par des habitants enragés, jusqu'à lui introduire même du piment dans ses blessures.

Les sources consultées ont révélé qu'aucun parmi les tortionnaires n'a été appréhendé alors qu'ils avaient été bien identifiés.

Le 12 juin 2022 vers 2 heures du matin, sur la colline de Kajondi de la commune de Rutovu, en province de Bururi, un ménage a été attaqué par un groupe d'hommes armés de machettes et de gourdins.

Selon des sources locales, ces malfaiteurs non identifiés ont grièvement blessé à la jambe le chef de ménage, Pascal Niyonkuru, sa femme au dos et un voisin prénommé Mélance sur la tête et la jambe. Les victimes ont été évacuées vers une structure sanitaire locale pour des soins intensifs.

Paradoxalement, le plus souvent les auteurs de ces crimes attaquent et repartent incognito alors que des forces de l'ordre et des Imbonerakure sillonnent pendant la nuit tous les coins et recoins à travers tout le pays sous couvert des comités mixtes de sécurité.

Le 19 septembre 2022 vers 23 heures, des malfaiteurs non identifiés ont tendu une embuscade à un groupe de trois personnes dont un commerçant connu sous le nom d'Emile Nkurunziza alias Siyoni et ses deux amis Vianney Irankunda et Emmanuel Nshimirimana sur la colline et zone de Kanka, en commune de Bisoro de la province de Mwaro.

Selon des sources locales, les trois personnes ont été attaquées à la grenade au moment où elles rentraient chez elles. Tous ces trois hommes ont été grièvement blessés dans l'explosion de la grenade et ont été d'abord évacués au centre de santé de Kanka avant d'être transférés la même nuit à l'hôpital de Kibumbu, puis le lendemain à celui de Kibuye dans la province de Gitega pour une prise en charge chirurgicale adaptée. Les mêmes sources ont regretté qu'aucun suspect n'ait été appréhendé depuis ce jour.

Le 26 octobre 2022 vers 22 heures, un homme connu sous le nom de David Nisubire a été blessé à coups de couteaux par trois hommes non identifiés qui lui avaient tendu une embuscade chez lui alors qu'il rentrait à son domicile situé au Quartier Social dans la ville de Rutana.

Selon des sources locales, les trois hommes l'ont blessé au niveau du bras pendant qu'il essayait de se défendre et lui ont volé son téléphone de type Android avant de prendre le large.

3. Enlèvements et risques de disparitions forcées

Les enlèvements et les risques afférents de disparitions forcées ont visé au moins 10 personnes et ont été opérés au cours des deux premiers trimestres de l'année.

Les auteurs présumés de ces forfaits sont vraisemblablement, selon les constats faits et de par leur modus operandi, des agents du SNR, de la police nationale et, de temps en temps, des miliciens imbonerakure agissant seuls ou de connivence avec ces premiers.

Plus de la moitié (6) est constituée des membres du parti CNL auxquels s'ajoute un membre de l'UPD (Union pour la paix et la Démocratie) qui venait de rentrer du Rwanda, puis un

jeune homme originaire de la commune de Mugamba qui fut le théâtre de la répression récurrente après 2015. Parmi les victimes se trouve un jeune étudiant dont le seul reproche est d'avoir reçu un transfert financier de son oncle résidant à l'extérieur du pays.

Au vu de ces profils, il devient évident que la plupart de ces actes sont politiquement motivés et constituent potentiellement des mobiles des disparitions forcées. Cette présomption est renforcée par le fait que de manière systématique, les familles des victimes ne reçoivent aucune communication ni sur le sort des leurs ni sur leur lieu de détention, le tout en violation des règles du code de procédure pénale en vigueur au Burundi et des instruments internationaux de protection des droits de l'homme auxquels il est partie. Cela accroît la peur que de telles arrestations arbitraires et enlèvements constituent le prélude à d'autres violations de droits humains telles que la torture et la disparition forcée. Voici quelques exemples détaillés de ces forfaits.

Le 1^{er} janvier 2022, Pascal Coyitungiye, un militant de l'Union pour la paix et la démocratie (UPD), originaire du quartier de Kinyami de la commune et province de Ngozi, a été enlevé au chef-lieu de la province de Ngozi, par des miliciens Imbonerakure, en complicité avec le responsable provincial du SNR, et l'ont conduit à bord d'une voiture, de marque Toyota TI blanche non immatriculée à vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Pascal Coyitungiye, âgé de 24 ans, qui venait à peine de rentrer la veille (31 décembre 2021) du Rwanda où il s'était réfugié depuis 2017, a été aperçu près du stade « Ku Gasaka » avec Msafiri Niyonkuru, responsable provincial de la milice Imbonerakure à Ngozi, en compagnie de deux autres Imbonerakure prénommés Paul et Gilbert qui assurent sa sécurité. La même source a affirmé que ces Imbonerakure ont été vus le même jour dans le véhicule de Salvator Horihoze, responsable provincial du SNR à Ngozi. La famille de Pascal Coyitungiye l'a cherché dans tous les cachots de Ngozi sans succès.

Salvator Horihoze et Msafiri Niyonkuru sont cités dans plusieurs cas de violations des droits humains, y compris des enlèvements et des disparitions forcées.

Le 7 février 2022, en zone de Musaga de la mairie de Bujumbura, un jeune homme connu sous le nom de Thierry Irakoze, âgé de 23 ans, a été enlevé du cachot de la police, et a été embarqué dans un véhicule de la commune de Ntahangwa vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Thierry Irakoze, originaire de la localité de Nyakimonyi en commune de Mugamba et conducteur de bus de transport en commun, avait été arrêté le lundi 31 janvier 2022 vers 13 heures par le Général de Brigade de Police Pierre Claver Bigirimana (OPN 0414 de la matricule) surnommé Rutuku au moment où il venait juste d'arriver au parking de Musaga dans un bus dont il était le chauffeur. Aucun motif de son arrestation ne lui a été communiqué ni à sa famille malgré les multiples démarches entreprises pour connaître les raisons de son arrestation.

Les mêmes sources ont déclaré que les hommes qui sont venus prendre la victime au cachot lui ont signifié qu'il était convoqué par le CP Pierre Claver alias Rutuku, mais depuis ce jour, ses proches ne l'ont plus revu.

Le 7 février 2022, au chef-lieu de la province de Ngozi, un jeune militant du parti CNL connu sous le nom de Jean Claude Nzigamye a été kidnappé par Msafiri Niyonkuru, le responsable provincial des Imbonerakure.

Selon des témoins, Jean Claude Nzigamye, natif de la colline et zone de Makaba, en commune et province de Ngozi, a été enlevé au centre urbain de Ngozi par un groupe d'hommes en civil armés de pistolets avec à leur tête Msafiri Niyonkuru. Il a été ensuite embarqué à bord d'une voiture de type TI aux vitres teintées vers une destination inconnue. Ses proches ont affirmé l'avoir cherché dans tous les cachots de la province de Ngozi, mais en vain.

Le 7 avril 2022, au chef-lieu de la province de Cibitoke, un militant du Congrès National pour la Liberté (CNL) connu sous le nom de Richard Ntihakose a été enlevé par le responsable provincial du SNR dans cette province. Selon des sources sur place, le motif de son enlèvement n'a pas été révélé et les membres de sa famille l'ont cherché en vain dans tous les cachots de la province de Cibitoke.

Le 2 mai 2022, au chef-lieu de la province de Ngozi, Claver Kantungeko, un habitant du quartier de Kinyami et agent de la fondation STAMM à Ngozi, a été arrêté par des agents du SNR dirigés par un certain Pascal Ciza et conduit vers une destination inconnue. Il est porté disparu depuis cette date.

D'après les informations reçues, la femme de Claver Kantungeko, Perpétue Nizigiyimana, s'est rendue le lendemain de son arrestation au bureau du SNR à Ngozi pour s'enquérir du sort de son mari mais, curieusement, en guise de réponse, elle a été à son tour arrêtée et transférée le même jour au cachot de la police judiciaire à Ngozi, après avoir été accusée sans preuve d'être impliquée dans la disparition de son mari.

4. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

Le bilan global de l'année est de 89 arrestations et détentions arbitraires, le pic a été atteint au deuxième trimestre dont les chiffres (41) représentent un peu près de la moitié de l'ensemble.

De manière générale, le nombre de personnes arrêtées et détenues arbitrairement est en constante régression par rapport aux années antérieures et cela peut être considéré comme un progrès. Cependant, les tendances demeurent inchangées et les personnes le sont globalement pour des motivations politiques où des membres du parti de l'opposition CNL y sont le plus visés tout comme toute personne soupçonnée d'être opposée au pouvoir ou parfois même pour des intérêts privés de personnes ou de groupes proches du pouvoir. D'autres personnes militantes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ont été particulièrement visées en commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba dans un contexte de conflit de leadership au sein des membres du conseil communal. Cette période a été aussi marquée par l'arrestation et la détention arbitraire pendant 45 jours dans les cachots du SNR du Dr Christophe Sahabo. Les écrits et les déclarations autour de cette affaire, de même que ses

rebondissements apparus au mois de septembre, ont montré que les motivations de cette arrestation seraient d'ordre politique et financière. Il en a été de même de l'arrestation arbitraire par des agents du SNR suivie de détention illégale de la journaliste Floriane Irangabiye de la radio en ligne « Igicaniro ».

Des arrestations arbitraires ont par ailleurs été commises par des administratifs, en l'occurrence l'administrateur de la commune de Kayogoro en province de Makamba sur des accusations infondées d'ingérence dans le fonctionnement du Conseil des notables de la colline.

Ces arrestations et détentions arbitraires sont présentées par catégories en fonction de leurs auteurs.

4.1. Arrestations et détentions arbitraires des membres du CNL

La chasse aux membres du CNL est devenue récurrente depuis la période pré-électorale de 2020 avec seulement des variations d'intensité. Au cours de l'année 2022, 41 membres du CNL ont été arbitrairement arrêtés, plusieurs fois en groupes ou individuellement. Ils représentent à peu près la moitié de toutes les personnes arrêtées et détenues arbitrairement au cours de cette période. Les miliciens imbonerakure ont joué un rôle prépondérant dans ces actes de harcèlement avec le soutien actif de l'administration, des agents de la police et du SNR. Ces deux derniers ne sont pas en reste et ont aussi pris l'initiative dans ces opérations. Outre le fait d'être arrêtés, les membres du CNL ont été également pourchassés, malmenés par des imbonerakure qui, dans certains cas, leur ont tendu des embuscades ou les ont attaqués directement en différents endroits. Ces abus peuvent être illustrés par ces quelques exemples.

Le 14 janvier 2022 vers 10 heures, à la 10^{ème} transversale dans la zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, un jeune militant du parti CNL connu sous le nom d'Hugor Mugisha a été arrêté par des agents du SNR.

Selon des témoins, le jeune militant a été arrêté après une fouille effectuée au domicile de ses parents, mais aucun objet illicite n'y a été découvert. Bien que les raisons de son arrestation ne lui aient pas été communiquées, les proches d'Hugor Mugisha ont soupçonné des liens avec le dossier d'une infirmière de sa famille, Béatrice Nizigama, arrêtée également par des agents du SNR le 29 décembre 2021 pour avoir émis son opinion sur la mort d'un membre du CNL, Augustin Matata à la suite d'actes de torture lui infligés au quartier général du SNR.

Le 23 janvier 2022, dans la commune de Bugarama en province de Rumonge, deux militants du parti CNL connus sous les noms respectifs de Marie Nintunze, représentante communale du parti, et Venant Manirakiza, ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot du Commissariat provincial de la police à Rumonge avant d'être transférés à la prison centrale de Murembwe, au chef-lieu de cette province.

Selon des sources locales, les deux militants ont été arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés de collaborer avec le mouvement rebelle « *Résistance pour un Etat de droit au Burundi* » (RED-Tabara).

Le 15 avril 2022, sur la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, en province de Bubanza, quatorze (14) membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers en complicité avec des membres du parti CNDD-FDD dont Jean Claude Murwanashaka (secrétaire communal du CNDD-FDD en commune de Mpanda), le prénommé Eric (chef des Imbonerakure en commune de Mpanda) et Emmanuel Ndayiragije (chef de la colline de Murengeza). Ils ont été ensuite détenus au cachot de la police à Mpanda. Il s'agit de Désiré Niyonsaba, Jean Bosco Habimana, Innocent Hakizimana, Vianney Kwizerimana, Gabriel Butoyi, Jean Claude Havyarimana, Gaspard Niyonkuru, Jules Ndiwokubwayo, Chadrack Niyonkuru, Jean Paul Bigirimana, Dieudonné Havyarimana, Zebron Ngendakumana, Jacques Ntikiribera et Yves Nsavyimana.

Selon des sources locales, ces arrestations arbitraires en cascade des membres du CNL ont fait suite à une fraude électorale décriée par des militants du CNL autour de l'élection des pairs éducateurs, membres du comité de gestion du centre de santé de Murengeza, orchestrée le 13 avril 2022 par des militants du parti CNDD-FDD en vue d'en exclure les membres du CNL. Les mêmes sources ont révélé que six autres membres du CNL, à savoir Eric Manirambona, Meschack Butoyi, Faustin Nduwarugira, Dieudonné Irakoze, Apollinaire Ngendabanyikwa et Ernest Bakundukize, étaient toujours activement recherchés par la police et ont été obligés de vivre en clandestinité de peur d'être arrêtés à tout moment.

Le 7 mai 2022, au chef-lieu de la province de Muyinga, trois militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés dans différents endroits et conduits par le responsable du Service national de renseignement (SNR) dans cette province, le colonel de police Félix Havyarimana, vers une destination inconnue.

Selon des témoins, les deux premiers militants du CNL, à savoir Evariste Hakizimana et Cyriaque Rwasa, ont été arrêtés dans l'après-midi de samedi alors qu'ils venaient de rentrer de leurs services. Evariste Hakizimana, rapatrié de la Tanzanie depuis le mois de novembre 2022, a été arrêté à son domicile sis au quartier Kinyota au chef-lieu de la province de Muyinga tandis que Cyriaque Rwasa, un enseignant à l'école fondamentale de Kaze Kibondo de la zone de Rugari dans la même province, a été arrêté alors qu'il rentrait chez lui dans la ville de Muyinga. Le troisième militant du CNL, Dieudonné Nibaruta, responsable provincial de l'idéologie et propagande au sien de ce parti, a été arrêté à son domicile sis au quartier Swahili vers 23 heures.

Les mêmes sources ont précisé que tous les trois militants du CNL ont été arrêtés sans mandat ni convocation par le même responsable du SNR à Muyinga et qu'ils ont été embarqués à bord de son véhicule de service immatriculé E0535A vers une destination inconnue.

Le 27 juillet 2022, Bonaventure Ndikuriyo surnommé Bolingo et le nommé Nzirubusa, responsables communaux du parti CNL en commune de Kayogoro, ont été arrêtés et emprisonnés par Daniel Hakizimana, chef de zone de Mugeni de la commune de Kayogoro en province de Makamba.

Les deux militants du CNL arbitrairement arrêtés participaient à la construction d'une maison destinée à héberger la permanence du parti. Ils ont été détenus au commissariat communal de la police à Kayogoro.

Le 3 septembre 2022, sur la colline de Nyentakara en commune de Kayogoro de la province de Makamba, un militant du parti CNL connu sous le nom de Léonce Sakubu a été arbitrairement arrêté par l'administrateur communal de Kayogoro, Antoine Ndayiragije.

Selon des témoins, Antoine Ndayiragije a convoqué Léonce à son bureau et l'a arrêté et détenu au cachot communal en l'accusant d'être à la source de l'arrestation par le commissaire régional de police de ses deux fraudeurs des différents produits en provenance de la Tanzanie (Onesphore Nirera et un pasteur nommé Hajayandi).

Les mêmes sources ont précisé que l'arrestation de Léonce Sakubu a été suivie d'une fouille-perquisition opérée par des Imbonerakure envoyés par l'administrateur communal à son domicile de Nyentakara dans la même nuit vers 3 heures du matin. Il n'a été relâché qu'après avoir passé 5 jours au cachot après l'intervention du commissaire régional de police à Makamba.

Le 19 octobre 2022, deux militants du parti CNL, Abednego Sindayihebura et Ezéchiel Nibitanga, ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de la police à Kayogoro par l'administrateur de cette commune de la province de Makamba.

Selon des sources locales, Abednego Sindayihebura (responsable du CNL en zone de Dunga) et Ezéchiel Nibitanga (responsable de ce parti sur la colline de Shaka) ont été arrêtés par Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune de Kayogoro, sur des accusations d'ingérence dans le fonctionnement du Conseil des notables de la colline de Shaka, après qu'ils aient réussi à réconcilier deux femmes militantes du CNL en conflit lié à la sorcellerie. En effet, ces deux femmes du CNL s'étaient tournées à leurs responsables du parti pour une procédure de conciliation après avoir échoué à saisir le conseil collinaire des notables qui leur exigeait de payer une somme de cent trente mille francs burundais (130 000 FBU) en guise de la réception de leur plainte. Les abus répétitifs imputés à cet administrateur communal de Kayogoro qui s'était particulièrement illustré dans des violations des droits humains à l'endroit des partis de l'opposition, plus particulièrement aux membres du parti CNL, lui ont valu d'être limogé de ses fonctions au début du mois de novembre 2022.

4.2. Arrestations et détentions arbitraires pour accusation de collaboration avec des bandes armées

La collaboration avec des bandes armées est une des accusations les plus courantes formulées comme prétexte par le SNR pour arrêter arbitrairement des personnes indésirables par le pouvoir, mais cette accusation peut également justifier toute sorte de règlements de compte. Dans les deux cas qui sont présentés, les agents du SNR n'ont pas pu apporter de preuves des charges avancées.

Le 9 avril 2022, sur la colline de Mbizi de la commune de Kibago, en province de Makamba, huit (8) personnes membres d'une même famille, dont le chef de ménage et son épouse, ont été arbitrairement arrêtées à leur domicile par les responsables provinciaux de la police et du Service national de renseignement (SNR).

Selon des témoins, le colonel de police Emmanuel Manariyo, commissaire provincial de la police à Makamba, et Michel Ndikuriyo, responsable du SNR dans la même province, ont fait irruption au domicile des victimes, accompagnés de plusieurs policiers, et ont d'abord fouillé sans mandat la maison de fond en comble, sans trouver aucun objet compromettant. A la fin de cette fouille, ils ont arrêté toutes les huit victimes sur des accusations sans preuve de collaboration avec des bandes armées, y compris un couple dont la femme avait un bébé de moins d'une année et un autre enfant de trois ans, la séparant de ses deux enfants en bas âge.

Les mêmes sources ont révélé que toutes les huit personnes arrêtées arbitrairement ont été conduites au cachot du commissariat communal de la police à Makamba où elles ont été incarcérées.

Le 1^{er} avril 2022, Anatole Hakizimana a été arrêté au quartier de Ndava du centre-urbain de la commune et province de Cankuzo et détenu arbitrairement au cachot du SNR.

Selon des sources locales, Anatole Hakizimana a été arrêté à son domicile par des agents du SNR affectés en province de Cankuzo et a passé 5 jours de détention arbitraire au cachot aménagé au domicile du responsable provincial de renseignement, Venant Ndayishimiye, qui l'accusait de collaboration avec des bandes armées, sans aucune preuve.

Le 5 avril, Anatole Hakizimana a été transféré dans les cachots du SNR à Bujumbura où il a été détenu arbitrairement, privé de tout droit de visite de ses proches.

4.3. L'arrestation et la détention arbitraires du Dr Christophe Sahabo et de la journaliste Floriane Irangabiye : deux cas emblématiques de l'absence de l'Etat de droit au Burundi et du verrouillage inquiétant de l'espace civique

Le cas du Dr Christophe Sahabo, arrêté dans la nuit du 30 mars 2022 vers 19 heures, avec son collègue Jean-David Pillot, un ressortissant français, est emblématique de l'arbitraire qui illustre parfaitement l'absence de l'Etat de droit au Burundi dont une des caractéristiques est l'instrumentalisation de la Justice par le pouvoir. Les deux personnalités arrêtées étaient respectivement directeur général et président du Conseil d'administration de Kira Hospital, un des plus grands et modernes hôpitaux du Burundi. Ils ont été arrêtés sans mandat d'arrêt à leurs bureaux respectifs par des agents du SNR. Le motif de leur arrestation ne leur a pas été communiqué. Selon diverses sources, cette opération a été menée sous la supervision du colonel de police Alfred Innocent Museremu.

Alors que le ressortissant français a été relâché le lendemain, après avoir été forcé de démissionner de son poste, le Dr Christophe Sahabo a été détenu au secret, dans les cachots du SNR pendant 45 jours, et lui aussi a été contraint de présenter la démission de son poste de directeur général. Brisant le silence sur cette détention arbitraire et injuste, et face à de nombreuses pressions et interrogations, le Président de la République l'a justifiée en affirmant que s'il avait été procureur, il aurait fait la même chose parce que le Dr Christophe Sahabo

avait commis de graves crimes financiers. Selon ses proches, une gamme variée de chefs d'inculpation pesaient sur le docteur Christophe SAHABO : faux et usage de faux, perturbation de l'économie nationale, infractions en rapport avec la constitution de la société - infractions en rapport avec le fonctionnement de la société Kira - abus de biens sociaux.

Après avoir passé 45 jours dans les cachots du SNR, (en violation du code de procédure pénale qui prévoit que la garde à vue ne peut excéder 7 jours ou le double en cas de prorogation décidé par l'Officier du Ministère Public)²⁴ l'inculpé a été envoyé à la prison centrale de Mpimba, alors qu'au vu des éléments lui reprochés, il pouvait comparaître libre devant les tribunaux. Pour certaines personnes avisées, « *l'objectif du pouvoir burundais est de prendre le contrôle de la plus moderne des cliniques du pays* »²⁵. Ce qui constitue aussi une attaque en règle au droit à la propriété privée.

En septembre 2022, le dossier Kira Hospital a connu de nouveaux rebondissements. En effet, le mardi 27 septembre 2022, Etienne Sahabo, le petit frère du Docteur Christophe Sahabo, ancien Directeur Général de Kira Hospital actuellement en détention, et Me Sandra Ndayizeye, une de ses Avocats, ont été arbitrairement arrêtés respectivement dans l'avant-midi et l'après-midi du même jour, mardi 27 septembre 2022, dans la capitale économique Bujumbura.

Tous les deux ont été arrêtés par des agents du Service National de Renseignement (SNR). Au moment de leur interpellation, Etienne Sahabo était à son lieu de travail à la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) tandis que Me Sandra Ndayizeye était à son domicile, situé dans la ville commerciale Bujumbura.

Selon des témoins, les deux ont été conduits le même jour au cachot de la zone de Kinindo après avoir été interrogés tour à tour aux parquets de Muha et de Mukaza situés dans la ville de Bujumbura.

D'après les mêmes sources, l'Avocate Sandra Ndayizeye et le petit frère du Docteur Christophe Sahabo ont été transférés à la prison centrale de Mpimba le mercredi 28 septembre dans la soirée. Ils étaient accusés, au cours d'un interrogatoire musclé de plus de 8 heures au parquet de Muha, d'avoir forcé les autres actionnaires de Kira Hospital à signer le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de crise tenue en date du 8 septembre 2022.

A l'issue des travaux, le Docteur Christophe Sahabo a été reconnu comme « *seul légitime et habilité à diriger la société Kira Hospital S.A. Suiss Clinic et à en assurer la gestion administrative et financière de Kira en tant que Directeur Général* », une infraction inventée de toutes pièces par le magistrat instructeur à court d'arguments juridiques pour justifier leur arrestation et détention abusives.

SOS-Torture Burundi déplore l'instrumentalisation de la justice burundaise qui est toujours à la source de nombreuses parodies de procès politiquement motivés à l'instar de l'affaire Kira

²⁴ Article 33 de la loi N° 01/09 du 11 Mai 2018 portant modification du code de procédure pénale

²⁵ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220403-burundi-le-directeur-du-kira-hospital-arreté-par-le-service-national-de-renseignement>

Hospital où l'Etat burundais veut par ce canal spolier les actions d'une entreprise d'origine suisse SuissMed International ayant la majorité actionnariale dans la société Kira Hospital S.A. Suiss Clinic eu égard aux documents officiels établis lors de sa constitution.

D'un autre côté, l'image terne de la justice burundaise a été particulièrement reflétée dans le traitement du dossier de la journaliste de la radio en ligne « Igicaniro ». Elle a été arbitrairement arrêtée et détenue depuis le 30 août 2022 dans les cachots du Service National de Renseignement (SNR) à Bujumbura où elle s'est vu refuser la jouissance de ses droits fondamentaux en tant que personne privée de liberté, notamment le droit de communiquer avec sa famille et d'avoir un avocat. Elle venait du Rwanda, où elle vivait depuis 2009, pour rendre visite à sa famille restée au Burundi. La journaliste Floriane Irangabiye a été accusée à tort et sans preuves de soutenir les groupes armés de l'opposition et d'espionnage pour le compte du Rwanda. En plus de mauvais traitements et de harcèlement à la prison de Muyinga où elle a été transférée à la fin de septembre 2022, elle a été condamnée, le 3 janvier 2023, injustement et sans fournir des preuves des accusations portées contre elle par le Ministère public, à une peine de servitude pénale de 10 ans et à une amende d'un million de francs burundais (1 000 000 Fbu) pour une infraction vague d'atteinte à l'intégrité du territoire national.

Conclusion

L'année 2022 au cours de laquelle s'est achevée la deuxième année d'exercice du pouvoir du Président Evariste Ndayishimiye a été marquée par très peu de changements positifs en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. Bien que les bilans des violations des droits de l'homme accusent une baisse au cours de cette période, il est inquiétant de constater que les tendances qui constituent le terreau de ces violations ne bougent pas. Il s'agit de l'impunité et de l'opacité qui couvrent toutes situations dans lesquelles des violations se commettent. De façon récurrente, les autorités se complaisent dans le silence et le déni face à ces violations si bien que la Justice burundaise est toujours instrumentalisée à des fins politiciennes, partisans et répressives de toute voix critique jugée discordante. Ce qui est encore plus grave, c'est que dans la conception de l'Etat du Président de la République, l'Etat de droit dans lequel la loi vaut pour tous, y compris l'Etat, est une illusion sous son pouvoir comme il l'a défendu dans son discours à l'intention de certains administratifs en province de Muyinga au mois de mars 2022.

La situation des droits de l'homme en 2022 est demeurée préoccupante et s'est traduite notamment par des atteintes au droit à la vie, des atteintes au droit à l'intégrité physique, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées et des violences fondées sur le genre qui sont généralement commises par des agents de forces de l'ordre et des imbonerakure. Par ailleurs, l'Etat a continué son ingérence substantielle dans l'organisation et le fonctionnement des organisations de la société civile, y compris les restrictions graves à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association de même que la violence à l'encontre des journalistes et la censure des médias.

Tous ces faits et bien d'autres plaident en faveur d'une surveillance permanente sur la situation des droits de l'homme au Burundi dans sa globalité. Cette situation a, sans doute, motivé, en octobre 2022, le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi, bien qu'il ne soit pas encore autorisé, dans le cadre de l'exercice de son mandat, à fouler le sol burundais.

Recommandations

Au Gouvernement du Burundi :

- *Libérer tous les prisonniers politiques, les militants de la société civile détenus illégalement et arbitrairement ;*
- *Lever toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les conventions pertinentes que le Burundi a ratifiées, spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;*
- *Poursuivre les auteurs d'assassinats de personnes accusées de sorcellerie et mettre fin au phénomène de corps abandonnés et aux enlèvements et disparitions forcées en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs de ces crimes;*
- *Prendre des mesures urgentes et fermes pour arrêter les abus de la milice Imbonerakure et entamer des poursuites contre ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'actes contraires à la loi ;*
- *Mettre fin à la persécution contre les réfugiés burundais dans les pays voisins, plus spécialement en Tanzanie et en République démocratique du Congo ;*
- *Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques;*
- *Entreprendre des actions concrètes en vue de professionnaliser davantage les corps de défense et de sécurité ;*
- *Reprendre la coopération avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et les visites au Burundi du rapporteur spécial.*

Aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est :

- *Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant sur leur territoire conformément aux conventions internationales pertinentes ;*
- *Relancer les initiatives de dialogue inclusif permettant le retour de l'État de droit et de la démocratie au Burundi.*

A la Communauté internationale :

- *Fonder le dialogue politique et la coopération sur des engagements nationaux, régionaux et internationaux de l'Etat du Burundi en matière de respect des droits de l'homme et de démocratie.*
 - *User de son influence auprès des autorités pour la libération de tous les prisonniers politiques, le respect des droits civils et politiques (association, expression, etc.), sur base d'un calendrier et d'indicateurs de vérification ;*
 - *Appliquer dans le partenariat avec le Burundi le respect des principes de bonne gouvernance et des règles d'éthique en exigeant notamment la suspension d'actes de nature à favoriser la stigmatisation et la discrimination ethnique dans les recrutements des employés au niveau des secteurs public et privé, y compris les ONGs internationales ; la mention ethnique dans les documents officiels, le travail sélectif de la CVR, etc. ;*
 - *Maintenir le soutien du travail de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.*
-